

Université de Montréal

**Liens entre les représentations sociales des professionnels
concernant les familles noires et leur décision de signaler
un enfant noir à la Direction de la protection de la
jeunesse.**

par

Gwyneth Lavoie-Taylor

École de psychoéducation

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des arts et des sciences
en vue de l'obtention du grade Maîtrise ès science (M.Sc.)
en psychoéducation
option maîtrise avec mémoire et stage

Août 2017

© Gwyneth Lavoie-Taylor, 2017

Résumé

À Montréal, les enfants noirs sont surreprésentés à l'étape du signalement des services de protection de la jeunesse. Ceux-ci sont principalement signalés par les professionnels qui les côtoient, sans toutefois être en plus grand besoin de protection que leurs pairs selon l'issue de l'évaluation de la protection de la jeunesse. Ce mémoire explore l'éventualité de biais et d'aprioris chez les signalants professionnels les disposant à être particulièrement inquiets à l'égard de la sécurité des enfants noirs. Une analyse qualitative de type secondaire porte sur les discours de 33 signalants professionnels potentiels à l'égard de leurs représentations de la population noire et de leurs intentions de pratique, lorsque confronté à un enfant noir en difficulté psychosociale. Les résultats présentent une typologie de vigiles d'enfants noirs en quatre types et deux sous-types où chacun se distingue quant aux autres par l'attribution du site de la responsabilité des difficultés vécues par la population noire et les connaissances culturelles à l'égard de la population noire, entre autres. La discussion aborde trois thèmes principaux : les divergences importantes des actions privilégiées pour soutenir une famille noire en difficulté; la place centrale qu'occupe la punition corporelle dans les représentations des vigiles à l'égard de la population noire; et le rôle de la reconnaissance de la discrimination dans le phénomène de la surreprésentation d'enfants noirs à l'entrée des services de protection de la jeunesse.

Mots-clés : surreprésentation, protection de la jeunesse, signalement, familles noires, représentations sociales.

Abstract

In Montreal, black children are overrepresented at the reporting stage of Child Protective Services, for situations primarily communicated by the mandated reporters who encounter them in their professional capacity, without being in greater need of protection than their non-black peers, according to the Child Protective Services assessment outcomes. This thesis explores the possibility that there is an inherent bias as it applies to professionals who are mandated to make reports, leading them to be particularly concerned about black children's safety. A qualitative secondary analysis has been conducted on the discourse of 33 professionals mandated to report regarding their representations of the black population and their intended actions when confronted with a black child in psychosocial difficulties. The results present a typology of mandated reporters for black children in four types and two subtypes. The types are distinguished from one another by the assignment of responsibility for the difficulties encountered by the black population, as well as the professional's cultural knowledge of the black population, among other factors. The discussion focuses on three main themes: the significant differences in actions chosen to support black families in difficulty; the centrality of corporal punishment in the reporter's social representations of the black population; and the role of discrimination recognition in the disproportionate representation of black children at the threshold of Child Protective Services.

Keywords : overrepresentation, child protective services, reporting, black families, social representations.

Table des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Table des matières.....	iii
Liste des tableaux.....	v
Liste des figures.....	vi
Liste des sigles.....	vii
Remerciements.....	viii
Introduction.....	ix
Chapitre 1 : Contexte théorique.....	2
Ampleur de la disproportion.....	2
Éléments explicatifs de la disproportion.....	5
Processus décisionnel du signalant professionnel.....	8
Rôle des représentations sociales.....	9
But et objectifs de recherche.....	12
Chapitre 2 : Méthode.....	13
Participants.....	13
Procédure.....	14
Instrument de collecte de données.....	15
Analyses.....	16
Chapitre 3 : Résultats.....	21
Présentation de la typologie.....	21
Le vigile réactif.....	21
Le vigile réactif-appréhensif.....	23
Le vigile réactif-exécutant.....	25
Le vigile heurté.....	27
Le vigile nuancé.....	31

Le vigile compréhensif	34
Chapitre 4 : Discussion	41
Le vigile, la famille en difficulté et la DPJ	41
La DPJ : premier ou dernier recours?	42
Communication avec le parent pour valider ses impressions : une exception.....	44
La punition corporelle et la famille noire	45
Punition corporelle, société québécoise et représentation des familles noires	46
La punition corporelle ou l’abus physique?	47
La punition corporelle dans la population noire	48
Le vigile et la discrimination	50
La discrimination et la population noire	51
La discrimination et les intentions d’actions	51
Forces et limites de la recherche.....	53
Implication pour la recherche et la pratique	55
Conclusion	57
Bibliographie.....	59
Annexe A : Protocole d’entrevue.....	i
Annexe B : Portrait des répondants	vi

Liste des tableaux

Tableau 2.1 : Pratique professionnelle des participants (n=33).....	15
Tableau 3.1 : Description des types de vigiles selon leurs caractéristiques déterminantes	40

Liste des figures

Figure 2.1 : Axes de classification..... 19

Liste des sigles

CIUSSS : Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux

CLSC : Centres locaux de services communautaires

DPJ : Direction de la protection de la jeunesse

LPJ : Loi sur la protection de la jeunesse

Remerciements

Durant les moments les plus durs de l'exécution de cet exercice, j'ai souvent remis en question mon choix d'entreprendre une maîtrise comportant une composante de recherche. Cependant, travailler sous la direction de Sarah Dufour, un choix que je n'ai jamais remis en cause, m'a permis de tenir bon. Réaliser ce mémoire sous sa direction m'a permis d'explorer des sujets qui me passionnent, mais m'a surtout donné accès à une directrice des plus sensible et généreuse qui a toujours su comment répondre à mes besoins et quand raviver ma confiance. Sarah, merci, ton soutien à la réalisation de ce mémoire fut inestimable.

Je dois également souligner l'important soutien de Marjolaine Lord. L'intérêt qu'elle a porté à mon mémoire ainsi que ses commentaires, toujours intelligents et intéressants, ont alimenté ma réflexion et ont contribué à l'exécution de ce mémoire. Marjolaine, merci!

L'École de psychoéducation m'a permis de faire la connaissance de nombreux individus passionnants tout au long de ma formation. J'ai toutefois une pensée particulière pour Audrey Charbonneau et Geneviève Blais-Ferland pour leur amitié précieuse, mais aussi pour leur grande disponibilité à mon projet de recherche.

Love and gratitude go out to the women of the Shessop collective, who have not only been a consistent source of support throughout my life but who have also, through their example, pushed me to learn more, achieve more and be more. I would not be the woman I am today if I hadn't met this exceptional group of girls so many years ago.

J'ai une reconnaissance sans fin pour ma famille. Maman et Meli, votre amour et votre confiance en moi m'ont permis de sortir de ma formation indemne. Papy, thank you. It is your belief in my strength and my intelligence that has always allowed me to believe in them too.

À Adrien, mon amour, le plus grand des mercis. Avec toi, j'ai le courage de prendre des risques et de me dépasser. L'amour avec lequel tu m'enveloppes depuis tant d'années me procure un sentiment de bien-être et de sécurité inégalable. Cette étape finalement terminée, j'ai hâte de commencer la suivante et toutes celles qui la suivront à tes côtés. Je t'aime. Tu es la base, et avec toi, je n'ai peur de rien.

Introduction

Tout phénomène de disproportion en protection de la jeunesse, c'est-à-dire le déséquilibre entre le poids démographique d'un groupe dans la population et sa proportion dans les services de la direction de la protection de la jeunesse (DPJ), peut être une source d'inquiétude, ces services étant réservés aux situations graves et exceptionnelles de mauvais traitements à l'égard des enfants ciblés par la *Loi sur la protection de la jeunesse* (ci-après LPJ) (Gouvernement du Québec, 2009; MSSS, 2007). La sous-représentation devient alarmante lorsqu'elle témoigne d'une sous-estimation des mauvais traitements au sein d'un groupe. Toutefois, elle peut aussi être le reflet positif de ressources limitant le besoin de services (Dufour, Lavergne, & Ramos, 2016), illustrant la cohésion et la résilience du groupe sous-représenté. En revanche, la surreprésentation est un phénomène sans versant positif; soit symptomatique de grandes difficultés ou d'un important traitement différentiel pour le groupe surreprésenté. À Montréal, ce phénomène concerne notamment la population noire. Les enfants noirs sont surreprésentés à l'entrée des services de protection et signalés en grande majorité par les professionnels qui les côtoient, sans toutefois avoir un plus grand besoin de protection que leurs pairs (Lavergne, Dufour, Sarmiento, & Descôteaux, 2009; Sarmiento & Lavergne, 2017).

Le présent mémoire explore ce phénomène sous l'angle des représentations sociales de professionnels concernant la population noire et leurs intentions de pratiques vis-à-vis de celle-ci. Le corps de ce travail se divise en quatre chapitres. D'abord, un état des connaissances sur le phénomène de disproportion, sur les signalants professionnels et sur l'approche des représentations sociales constitue le premier chapitre. Ensuite, la méthode de la recherche et les stratégies d'analyses sont décrites. Puis, suit le chapitre de résultats où la typologie de vigiles élaborée est explorée en détail. Enfin, le dernier chapitre, la discussion, met en lien les résultats de cette recherche aux écrits scientifiques.

Chapitre 1 : Contexte théorique

Ampleur de la disproportion

La surreprésentation dans les services de protection de la jeunesse selon l'appartenance ethnoculturelle est un sujet d'importantes préoccupations et d'études à travers l'Amérique du Nord, et un groupe singulièrement touché par ce phénomène, la population noire, a suscité une attention particulière à ce sujet.

Dans l'agglomération de Montréal, la population noire représente le groupe de minorité visible le plus important, comptant 155 800 individus en 2011, soit 8,4 % de la population (Montréal en statistiques, 2014). La population noire¹ désigne un ensemble de communautés distinctes dont la diversité interne au Canada ne cesse de croître quant au lieu de naissance, nationalité, langue maternelle et statut des générations (Livingstone & Weinfeld, 2015). À Montréal, la population noire peut être divisée en trois grandes sous-catégories : ceux nés dans la région des Caraïbes (principalement Haïti), les natifs du Canada et ceux nés sur le continent africain (CFDDHM, 2010). Indépendamment de leur origine, les inégalités qui affligent cette communauté sont nombreuses. Comparativement aux autres ménages, le statut socioéconomique des familles noires s'est détérioré entre 1986 et 2006 (Livingstone & Weinfeld, 2015). Les diplômés universitaires noirs affichent un taux de chômage équivalent à celui de la population blanche sans études secondaires complétées (Potvin, 2004). Globalement, la population noire présente des taux de pauvreté et de chômage supérieurs ainsi qu'un revenu moyen et un taux de diplomation inférieurs à ceux que l'on retrouve dans la population dans son ensemble (CFDDHM, 2010). Bref, historiquement, la population noire a été économiquement et socialement opprimée et discriminée à Montréal tout comme dans le reste de l'Amérique du Nord (Austin, 2007).

¹ Au sujet de la multitude de communautés distinctes réunies sous le vocable de « population noire », la décision d'utiliser le singulier plutôt que le pluriel (les populations noires) dans ce mémoire sert purement à alléger la lecture du texte.

La surreprésentation des enfants noirs dans les services de la protection de la jeunesse aux États-Unis est bien documentée. Dans les états de la Californie et du Washington, les données démontrent que les enfants noirs sont signalés de façon disproportionnée aux services de protection de la jeunesse (Fluke, Harden, Jenkins, & Ruehrdanz, 2011). À l'échelle nationale, le signalement d'un enfant noir est deux fois plus susceptible d'être retenu pour évaluation, et celui-ci est deux à trois fois plus susceptible de se conclure en un placement de l'enfant signalé (Hill, 2007). Selon certains, la surreprésentation des enfants noirs à toutes les étapes du processus d'intervention serait déterminée par leur surreprésentation à l'entrée des services de protection de la jeunesse lorsqu'ils sont retenus aux fins d'évaluation (Fluke, Yuan, Hedderson, & Curtis, 2003).

Au Canada, la surreprésentation des enfants noirs en protection de la jeunesse a été établie dans une étude portant sur 9 554 cas de mauvais traitements soupçonnés provenant de 63 agences de service de protection de la jeunesse canadienne sur une période de trois mois en 2003 (Lavergne, Dufour, Trocmé, & Larrivée, 2008). La population noire ne représente que 3 % de la population canadienne, mais fait l'objet de 5 % des cas signalés. L'abus physique ressort comme motif principal de signalement et contrairement aux familles blanches ou autochtones, les parents noirs présentent distinctement moins de facteurs de risque tels que l'abus de substance ou des problèmes de santé mentale. Toutefois, à l'échelle du Canada, la population noire est significativement moins surreprésentée en protection de la jeunesse que la population autochtone, groupe singulièrement affecté par ce phénomène. Le portrait montréalais diffère à ce niveau.

Les premières études montréalaises sur le phénomène ont comparé la population haïtienne à la majorité dite canadienne-française. Tourigny et Bouchard (1994) ont démontré la surreprésentation des jeunes haïtiens à l'entrée des services de protection de la jeunesse sur la base des 953 signalements reçus par la DPJ entre juillet 1988 et mars 1989. Quelques années plus tard, Bernard et McAll (2004) ont aussi constaté la surreprésentation d'enfants haïtiens sur la base d'une analyse de 200 signalements, les 100 premiers signalements concernant un jeune canadien-français et les 100 premiers signalements concernant un jeune haïtien entre septembre 1996 et juin 1997. Toutefois, les résultats de ces deux études diffèrent en ce qui concerne la progression des jeunes haïtiens dans le système de protection montréalais; Tourigny et Bouchard

(1994) affirment que cette surreprésentation diminue à mesure que les enfants avancent dans le processus d'intervention alors que Bernard et McAll (2004) affirment que cette différence se maintient jusqu'aux mesures de placement. Les deux études conviennent toutefois que les enfants haïtiens sont signalés en grande majorité par les professionnels qui les côtoient.

Ensuite, en 2009, Lavergne et ses collègues explorent la réponse du système de protection de la jeunesse aux enfants de minorités visibles dans la ville de Montréal. Leur étude porte sur l'ensemble des 3 912 signalements retenus entre juillet 2007 et juillet 2008 et démontre que les enfants noirs de toutes origines confondues sont près de deux fois (1,96) plus susceptibles de faire l'objet d'un signalement. Toutefois, cette surreprésentation tend à diminuer à mesure que les enfants progressent dans le processus d'intervention, car les enfants noirs ne sont pas jugés comme étant en plus grand besoin de protection au terme de l'évaluation. Ce sont plutôt les enfants blancs qui le sont. Les auteures démontrent également que les enfants noirs sont plus souvent signalés pour motifs d'abus physiques; où il s'agit surtout de pratiques éducatives déraisonnables. À l'instar des études ciblant les enfants haïtiens, les signalements proviennent davantage de source professionnelle lorsqu'il s'agit d'enfants noirs (83 %) que d'enfants blancs (75 %).

Enfin, en 2017, Sarmiento et Lavergne soulignent la pertinence continue de l'étude du phénomène de disproportion touchant la population noire. Elles ont analysé les 6 898 dossiers d'usagers dont la demande en LPJ a débuté entre avril 2014 et mars 2015 à Montréal. Elles constatent que les enfants noirs représentent 20,1 % de la clientèle signalée à la protection de la jeunesse, bien que la population noire ne représente que 8,4 % de la population montréalaise (Montréal en statistiques, 2014). Encore une fois, les enfants noirs sont principalement signalés par des professionnels provenant des milieux de garde et scolaires (39 %) et du milieu policier (27 %). Puis, les signalements concernant des enfants noirs sont deux fois plus nombreux à être retenus pour évaluation que ceux concernant des enfants non issus de minorités ethnoculturelles (68 % c. 30 %), le motif de rétention principal étant abus physique ou risque d'abus physique (54 %). Cependant, à l'issue de cette évaluation, près de trois enfants sur cinq sont jugés sans besoin de protection, les faits étant non fondés ou la situation étant jugée non compromettante.

Quatre constats émergent des études montréalaises : les enfants noirs sont surreprésentés à l'étape du signalement, les enfants noirs sont principalement signalés par des sources

professionnelles, le premier motif de signalement pour un enfant noir est l'abus physique, et, à l'issue de l'évaluation, la majorité des enfants noirs sont jugés sans besoin de protection. Ce bilan suggère que les mécanismes menant au signalement sont différents pour les enfants noirs que pour les autres enfants de Montréal.

Avant de poursuivre, il est important de noter l'importance de l'étape du signalement. La communication d'une situation préoccupante à la DPJ, le signalement, représente la porte d'entrée aux services de protection de la jeunesse et le début d'une intervention d'autorité dans la vie des familles concernées. Afin de mettre fin aux situations de mauvais traitements à l'égard des enfants et en vertu de son caractère d'exception, l'application de la LPJ peut enfreindre les droits et libertés garanties par la Charte de droits et libertés du Québec, tel que le droit à la vie privée (Moreau, Cabaret, & Carignan, 2009). Ainsi, quelle que soit l'issue de l'évaluation, cet événement exceptionnel peut provoquer en soi un effet de stigmatisation et de marginalisation auprès de familles vulnérables déjà sous l'emprise de difficultés considérables.

De plus, l'ampleur des signalements traités par les services de protection de la jeunesse, 242 par jour en moyenne sur l'ensemble de la province, ne cesse de croître depuis l'entrée en vigueur de la LPJ en 1979; une augmentation de 176 % entre 1980 et 2014 malgré une diminution de 14 % de la proportion d'enfants au Québec (ACJQ, 2014; INESSS, 2017). Au premier abord, ces données semblent suggérer que les mauvais traitements à l'égard des enfants sont plus fréquents que jamais. Cependant, le taux de rétention de ces nombreux signalements baisse considérablement (39,8 % pour 2015-2016 c. 47 % pour 2006-2007) et le taux d'enfants victimes de mauvais traitements demeure stable (ACJQ, 2008; Hélie, Turcotte, Trocmé, & Tourigny, 2012; INESSS, 2017). Ainsi, les données semblent indiquer que la DPJ reçoit, chaque année, de nombreux signalements ne nécessitant pas les services de protection de la jeunesse, dont plusieurs concernent des enfants noirs.

Éléments explicatifs de la disproportion

Bien que la surreprésentation des enfants noirs de Montréal à l'étape du signalement soit démontrée, les mécanismes qui expliquent cette disproportion restent à élucider. À ce sujet, trois hypothèses dominent la littérature : la présence de besoins plus importants, l'occurrence de certaines caractéristiques territoriales ainsi que l'existence de biais et d'aprioris.

D'après la première hypothèse, la représentation disproportionnelle d'un groupe serait due à la présence de besoins disproportionnels au sein de celui-ci. Les enfants noirs seraient surreprésentés à l'étape du signalement en raison d'une plus grande vulnérabilité des familles noires, notamment en ce qui concerne la pauvreté. Les familles noires sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté, habitent dans des quartiers plus défavorisés et sont davantage aux prises avec les facteurs associés tant à la pauvreté qu'aux mauvais traitements à l'égard des enfants comme le chômage, la monoparentalité, la toxicomanie et le stress parental (Dettlaff & Rycraft, 2008; Hines, Lemon, Wyatt, & Merdinger, 2004). La pauvreté pourrait également intensifier le contact des familles noires avec les autorités publiques, par exemple à travers une présence accrue de la police dans les quartiers pauvres ou l'interaction régulière avec les intervenants de l'aide sociale, contribuant à accroître la surveillance de la famille noire par les signalants potentiels (Hill, 2006). La présence de disproportion aurait donc moins à voir avec l'appartenance à un groupe ethnoculturel qu'avec les caractéristiques de la pauvreté et les quartiers défavorisés où les groupes surreprésentés résident (Dettlaff & Rycraft, 2008).

La deuxième hypothèse explique la représentation disproportionnelle par la présence de certaines caractéristiques territoriales. Une caractéristique territoriale particulièrement évoquée est la carence de services culturellement adaptés susceptibles de prévenir ou de mettre fin aux mauvais traitements. Peu de services sont disponibles pour répondre aux besoins des communautés noires et ceux qui sont disponibles sont mal connus, mal coordonnés, difficiles d'accès et peu adaptés aux différences culturelles de la clientèle qu'ils desservent tant au niveau linguistique qu'au niveau des pratiques, des normes et des valeurs familiales (Chibnall et al., 2003; Dettlaff & Rycraft, 2008; Eid, Turenne, & Magloire, 2011). De plus, une fois les services sociaux impliqués dans la vie d'une famille noire, il y a peu de ressources disponibles afin de les aider à naviguer le système de protection de la jeunesse et le personnel de ces services ne dispose pas des outils nécessaires afin d'intervenir adéquatement auprès des familles non blanches ou non occidentales (Chibnall et al., 2003; Lavergne, Dufour, & Couture, 2014). Ainsi, la disproportion résulterait du fait que les services ne sont pas adaptés aux groupes minoritaires.

Bien que la concentration des taux de mauvais traitements signalés soit significativement associée à certaines caractéristiques territoriales (Coulton, Crampton, Irwin, Spilsbury, & Korbin, 2007), les facteurs significatifs diffèrent selon le groupe ethnoculturel. Pour les enfants

noirs, un haut taux de mauvais traitements est associé à une densité élevée de points de vente d'alcool, tandis que pour les enfants blancs, c'est plutôt associé à un haut taux de personnes âgées et au ratio d'enfants par adultes (Freisthler, Bruce, & Needell, 2007). Même l'effet de la pauvreté sur les taux de signalement diffère selon le groupe; l'effet est moindre dans les territoires à forte concentration de population noire comparativement aux territoires à prédominance de population blanche (Dufour et al., 2016; Korbin, Coulton, Chard, Platt-Houston, & Su, 1998). En fait, à Montréal, les enfants noirs sont plus susceptibles d'être signalés lorsqu'ils vivent dans un territoire mieux nanti à prédominance de population blanche, le prédicteur de signalement le plus important étant le ratio de population noire : un enfant noir vivant dans un territoire avec une forte concentration de familles noires n'est que deux fois plus susceptible de faire l'objet d'un signalement, tandis que s'il vit dans un territoire à faible concentration de familles noires, il est dix fois plus susceptible de l'être (Dufour et al., 2016).

La dernière hypothèse suggère que la représentation disproportionnelle est attribuable aux biais et aux aprioris des signalants et des intervenants des services de protection de la jeunesse. Il y a présence de biais lorsque dans des cas à risque équivalents, un enfant noir est plus susceptible qu'un enfant blanc de faire l'objet d'un signalement (Dettlaff & Rycraft, 2008). Des intervenants des services sociaux ont soulevé la possibilité que les biais culturels des professionnels les mènent à signaler davantage les enfants noirs, contribuant ainsi de façon significative à leur surreprésentation à l'entrée des services de protection de la jeunesse (Dettlaff & Rycraft, 2008; Lavergne et al., 2014). Quant à elle, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse affirme que les personnes en situation d'autorité s'appuient sur des biais et des aprioris dans leur évaluation de la population noire, alimentant ainsi le traitement discriminatoire de celle-ci (Eid et al., 2011).

De nombreuses décisions impliquant des familles noires sont prises rapidement et sur la base d'idées préconçues, reflétant ainsi les préjugés, les normes et les valeurs culturelles des professionnels disposant du pouvoir décisionnel (Dettlaff & Rycraft, 2008). Un des biais tenus par les signalants professionnels concerne l'utilisation privilégiée de la punition corporelle comme méthode éducative au sein des familles noires, biais qui augmente la probabilité de mal interpréter une situation impliquant un enfant noir en raison de la difficulté de différencier la punition corporelle de l'abus physique au sens de la LPJ (Lavergne et al., 2014). Pour les

familles noires, leur surreprésentation dans les services de protection de la jeunesse contribue à perpétuer des conditions oppressives et des stéréotypes négatifs qui ont historiquement touché ce groupe (Dettlaff & Rycraft, 2008). Cela a aussi pour conséquence de compromettre leur confiance dans les institutions et leur sentiment d'appartenance à la société québécoise (Eid et al., 2011).

Aucune hypothèse ne peut expliquer à elle seule le phénomène de disproportion touchant la population noire dans les services de protection de la jeunesse. Selon toute vraisemblance, les facteurs derrière ces trois hypothèses sont en interaction constante et contribuent tous à une disproportion. Toutefois, la surreprésentation des enfants noirs à l'entrée des services de protection alors qu'ils ne présentent pas de besoin de protection plus important que leurs pairs et le fait qu'ils soient signalés en majorité par des professionnels qui les côtoient justifie l'exploration de l'hypothèse de biais des professionnels qui sont légalement tenus de signaler.

Processus décisionnel du signalant professionnel

La population québécoise dans son ensemble est mise à contribution afin d'assurer la protection de ses enfants des mauvais traitements compromettant leur sécurité ou leur développement visées par la LPJ : l'abandon, la négligence, les mauvais traitements psychologiques, l'abus sexuel, l'abus physique et les troubles de comportement sérieux (Gouvernement du Québec, 2009). Les membres du public sont encouragés, ou tenus dans le cas d'abus physique et d'abus sexuel, à devenir des signalants et ainsi rapporter toute situation inquiétante concernant un enfant à la protection de la jeunesse (Gouvernement du Québec, 2009).

Cependant, pour certains, devenir un signalant n'a rien d'un choix. Les professionnels qui entrent en contact avec une clientèle mineure par leurs fonctions sont dans l'obligation de signaler toutes les situations de compromission visées par la LPJ (Gouvernement du Québec, 2009). Ils sont des enseignants, des infirmiers, des policiers et des intervenants psychosociaux, pour n'en nommer que quelques-uns, et ils travaillent principalement dans le milieu des services de la santé et des services sociaux, le milieu policier, les milieux scolaires, les milieux de garde et les organismes communautaires. Ces professionnels ont un mandat de vigile en raison de leur contact privilégié avec une clientèle mineure et une importante responsabilité dans la protection

des enfants contre les mauvais traitements. Ainsi, il n'est pas surprenant de constater que près des trois quarts (72,4 %) des signalements effectués proviennent de sources dites professionnelles (INESSS, 2017), les autres provenant des citoyens, dont l'enfant lui-même.

Les signalants professionnels confrontés à des situations impliquant d'éventuels mauvais traitements doivent prendre d'importantes décisions concernant l'enfant et sa famille (Ashton, 1999). Bien qu'ils soient obligés de signaler, la DPJ dissuade les signalants professionnels de mener une enquête, les incitant plutôt à prendre une décision selon les éléments de preuve disponibles (Trocmé & Bala, 2005), souvent partiels (Ashton, 1999). Ainsi, le processus décisionnel complexe menant au signalement repose largement sur le jugement du professionnel, jugement pouvant être influencé par plusieurs facteurs, tels que l'âge de l'enfant (Ashton, 1999; Jankowski & Martin, 2003), la présence de violence physique (Ashton, 1999; Flaherty et al., 2008; Poitras, 2014), le statut de parent du signalant (Fraser, Mathews, Walsh, Chen, & Dunne, 2010) et la formation reçue à l'égard des mauvais traitements (Feng, Huang, & Wang, 2010; Fraser et al., 2010). Cette tâche devient plus épineuse encore lorsque la famille en question provient d'un groupe ethnoculturel minoritaire tel que la population noire (Poitras, 2014). Cela s'explique par le fait que les biais et les aprioris à l'égard du groupe en question peuvent influencer le jugement et ultimement la décision du signalant professionnel (Eid et al., 2011; Wells, Merritt, & Briggs, 2009; Xiao, Coppin, & Van Bavel, 2016).

Ainsi, comme préconisé par de nombreux chercheurs (Chibnall et al., 2003; Hines et al., 2004; Ibanez, Borrego, Pemberton, & Terao, 2006) afin de mieux comprendre les mécanismes de la disproportion, il apparaît nécessaire d'explorer la façon dont les professionnels ayant le mandat de signaler les mauvais traitements à l'égard des enfants se représentent la population noire.

Rôle des représentations sociales

Pour comprendre les pratiques de signalement d'enfants noirs, il faut s'intéresser à la façon dont ceux qui les signalent conçoivent la population noire. L'approche théorique des représentations sociales, qui traite des cognitions, des perceptions ainsi que de leurs influences sur les pratiques des individus, convient particulièrement à cette fin.

Cette approche, issue de la psychologie sociale et développée à partir des travaux d'Émile Durkheim et de Serge Moscovici (Moscovici, 1989), conçoit la représentation sociale comme l'ensemble de connaissances organisées et signifiantes concernant un objet ou un groupe. Cet ensemble ne comprend pas uniquement les connaissances théoriques acquises à propos de l'objet de la représentation, mais est aussi formé par les croyances, les valeurs, les stéréotypes, les attitudes et les émotions que suscite l'objet (Jodelet, 1989; Rateau & Moliner, 2009). La représentation sociale est toujours profondément ancrée dans les circonstances de sa genèse. Elle est socialement construite et partagée; elle s'inscrit dans un contexte sociohistorique, est le produit de l'histoire et de la mémoire collective d'une société et est formée à partir des expériences, de la formation et du statut occupé en société de celui qui la détient (Abric, 1994; Rouquette & Rateau, 1998).

Les fonctions de la représentation sont l'intégration de la nouveauté, l'interprétation de la réalité et l'orientation des communications et des conduites (Jodelet, 2003). Un postulat de cette approche est que la réalité est appropriée et reconstruite par l'individu selon son système de valeurs et le contexte social dans lequel il se trouve; c'est donc sa représentation de la situation et non ses composantes objectives qui détermine les comportements émis et les actions entreprises par l'individu (Abric, 1994). Les représentations sociales contribuent donc massivement à la compréhension de l'environnement social que se fait un individu, mais aussi, comme elles contribuent à orienter les conduites, à la régulation des relations sociales et intergroupes (Rateau & Moliner, 2009; Vidal & Brissaud-LePoizat, 2009). Finalement, outre les actions entreprises, la seconde actualisation des représentations sociales est le discours (Abric, 1994). Le contenu des représentations émerge du discours, porté par le choix de mots et véhiculé par les messages exprimés (Jodelet, 1989). Ainsi, le discours est une clé importante à la compréhension des manifestations comportementales de la représentation (Rouquette & Rateau, 1998).

Quelques études se sont intéressées aux représentations sociales d'intervenants œuvrant auprès de familles en difficulté (Bélanger-Sabourin, 2011; Lessard & Turcotte, 2000; Sellenet, 2000). Les résultats de celles-ci soulignent l'impact des perceptions qu'ont les intervenants des familles avec lesquelles ils travaillent sur l'efficacité de leurs interventions ainsi que sur leur capacité à établir une réelle relation d'aide. D'autres études se sont penchées sur les

représentations sociales concernant des groupes ethnoculturels minoritaires. Une étude explore la représentation de l'immigré dans la population française (Doraï, 1989, cité dans Vidal & Brissaud-LePoizat, 2009) et constate une correspondance entre les termes utilisés pour décrire les immigrants (Algériens ou Africains, balayeur ou ouvrier) et les stéréotypes de l'immigré de l'époque. Ainsi, pour l'auteur, cette représentation s'organise autour d'un stéréotype. Une autre étude explore la représentation sociale des étudiants néerlandais vis-à-vis des minorités hollandaises (Hraba, Hagendoorn, & Hagendoorn, 1989). Les auteurs constatent une conception hiérarchique de la société hollandaise (Européens, issus des anciennes colonies, puis du monde musulman) qu'ils considèrent comme la composante centrale de la représentation sociale des groupes ethniques en Hollande. Selon les auteurs, lorsqu'appliquée à des situations de relations intergroupes comme le travail ou les relations amoureuses, cette hiérarchie sert de système justifiant la discrimination vécue par certains groupes ethnoculturels.

Aucune étude n'a exploré les représentations sociales d'un groupe professionnel vis-à-vis d'un groupe ethnoculturel particulier à ce jour. Toutefois, comme la représentation du professionnel à l'égard de la population noire rend compte de divers types de connaissances et d'expériences, s'enracine dans un contexte sociohistorique montréalais tout en étant spécifique au vécu du professionnel, sert de filtre interprétatif des situations impliquant un enfant noir ainsi et qu'elle guide les actions entreprises par la suite et est accessible à travers le discours du professionnel, son exploration se révèle particulièrement intéressante pour l'examen de l'hypothèse de biais chez les signalants professionnels.

But et objectifs de recherche

Afin de contribuer à la compréhension du phénomène particulier de disproportion touchant la population noire dans les services de protection de la jeunesse, ce mémoire vise à décrire les relations entre les représentations de la population noire de professionnels et leurs intentions de pratiques lorsque confrontés à des enfants noirs aux prises avec de graves difficultés psychosociales, dont la décision de les signaler à la DPJ. Plus précisément, il vise à répondre aux objectifs suivants :

1. Évaluer, pour chaque professionnel à l'étude, la relation entre ses représentations de la population noire et ses intentions de pratiques, lorsque confronté à des situations d'enfants noirs aux prises avec de graves difficultés psychosociales;

1.1 Décrire le contenu des représentations de chaque professionnel concernant la population noire;

1.2 Identifier les intentions de pratiques de chaque professionnel, lorsque confronté à un enfant noir en difficulté;

2. Élaborer une typologie de signalants professionnels pour des situations d'enfants noirs.

Chapitre 2 : Méthode

Ce mémoire porte sur des données recueillies dans le cadre du projet de recherche intitulé « Le recours par des professionnels au système de protection de la jeunesse : étude du processus de signalements d'enfants noirs dans quatre territoires montréalais² ». L'étude originale cherche à décrire, du point de vue du professionnel, le processus qui mène au signalement d'un enfant noir, de comparer les dynamiques à l'œuvre dans chaque territoire, puis de faciliter l'utilisation des résultats par des acteurs locaux. La présente recherche effectue une analyse qualitative secondaire des données contenues dans les verbatims d'entrevue et les fiches sociodémographiques du projet de recherche initial, et pour ce faire, un certificat a été obtenu du comité d'éthique à la recherche du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire. Ce mémoire privilégie un devis qualitatif afin d'atteindre une compréhension en profondeur d'un phénomène social complexe du point de vue des acteurs sociaux eux-mêmes : les signalants professionnels.

Participants

Les participants sont 33 professionnels issus de quatre territoires de la ville de Montréal, dont 18 de deux territoires à faible disproportion et 15 de deux territoires à forte disproportion. Les participants sont 8 hommes et 25 femmes qui proviennent de divers milieux professionnels : milieu de garde (7), milieu de la santé et des services sociaux (8), milieu policier (8), milieu scolaire (3) et organismes communautaires (7). Le dernier diplôme complété par les participants est la maîtrise (6), un programme court de 2e cycle (1), le baccalauréat (15), le certificat (6) ou le diplôme d'études collégial (5). Enfin, certains participants se sont dévoilés être membres de la population noire (6) ou être d'origine mixte

²Subvention accordée à Sarah Dufour, professeure à l'Université de Montréal, et Chantal Lavergne, chercheure à l'Institut universitaire jeunes en difficultés (IUJD) du CIUSSS-CSIMTL, par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH).

(2). Le tableau 2.1 présente les détails recueillis sur la pratique professionnelle des participants.

Procédure

Un échantillonnage théorique est privilégié et les territoires étudiés sont sélectionnés en trois étapes par l'équipe de recherche initiale. D'abord, la surreprésentation des enfants noirs à l'étape du signalement est calculée pour une période de 3 ans (2007 à 2010) pour chaque territoire CLSC de la ville de Montréal. Ensuite, cette disproportion est mise en contexte par le biais des données du recensement canadien 2006 indiquant le pourcentage d'habitants noirs pour chacun de ces territoires. Finalement, quatre territoires exceptionnels sont retenus, soit deux territoires présentant une faible surreprésentation d'enfants noirs signalés dans un contexte de forte concentration de population noire et deux territoires présentant une forte surreprésentation d'enfants noirs signalés dans un contexte de faible concentration de population noire.

Une fois le certificat d'éthique obtenu, le processus de recrutement des participants s'amorce avec la création d'une liste de milieux où l'on retrouve des professionnels qui desservent une clientèle enfance, famille ou issue de l'immigration pour chacun des quatre territoires à l'étude. Les milieux sont sollicités par téléphone par des membres de l'équipe de recherche originale selon un ordre de priorité aléatoire et les participants sont sélectionnés par les responsables des organismes intéressés de participer. Pour être inclus, les participants doivent avoir une très bonne connaissance de leur quartier d'intervention, être susceptibles de signaler une situation à la DPJ et avoir un avis à partager sur les familles du quartier d'intervention. Une fois le consentement obtenu, un membre de l'équipe de recherche réalise l'entrevue dans le milieu d'intervention du participant. Celles-ci sont enregistrées et ensuite transcrites intégralement.

Tableau 2.1 : Pratique professionnelle des participants (n=33)

Type de clientèle								
Multiple	Petite enfance (0-5 ans)	Enfance (6-11 ans)	Adolescence (12-17 ans)	Famille	Parent	Autre		
n = 12	n = 10	n = 3	n = 2	n = 3	n = 1	n = 2		
Nombre d'années d'expérience sur le territoire								
0-1 an	2-5 ans	6-10 ans	11-15 ans	16-20 ans	21 ans +	N/A		
n = 4	n = 5	n = 6	n = 5	n = 6	n = 5	n = 2		
Nombre d'années d'expérience totale								
0-1 an	2-5ans	6-10 ans	11-15 ans	16-20 ans	21 ans +	N/A		
n = 1	n = 0	n = 1	n = 5	n = 5	n = 21	n = 0		
Estimation du degré de familiarité avec la diversité culturelle								
Peu familier		Assez familier		Très familier		N/A		
n = 3		n = 14		n = 15		n = 1		
Estimation du % de population noire qui utilise la ressource								
0-10 %	11-20 %	21-30 %	31-40 %	41-50 %	51-60 %	61-70 %	71-80 %	N/A
n = 13	n = 4	n = 5	n = 1	n = 4	n = 1	n = 1	n = 2	n = 2

Instrument de collecte de données

Des entrevues individuelles semi-dirigées d'une durée approximative de 75 minutes sont réalisées auprès des participants par un membre de l'équipe de recherche initiale. Le protocole d'entrevue est divisé en cinq sections (annexe 1). La première section traite du territoire d'intervention du participant, de ses ressources et de ses particularités. La deuxième section explore la population vivant sur le territoire et plus particulièrement les familles noires. La troisième section s'intéresse aux difficultés psychosociales vécues par les familles du territoire et demande au participant de décrire trois situations typiques de signalements avec des enfants noirs, réelles ou fictives, mais représentatives du territoire : une qui doit être signalée, une qui ne doit pas être signalée et une qui est ambiguë en ce qui concerne la nécessité de signaler. La quatrième section concerne le cadre légal entourant les mauvais traitements à l'enfance, et donc la compréhension et la perception de la LPJ et la DPJ du participant. La section finale clôt

l'entrevue avec une question ouverte permettant au participant de rajouter toute information qu'il juge pertinente au sujet de la recherche.

Une fiche sociodémographique est également remplie par le participant (annexe 2). Celle-ci documente le sexe et le plus haut diplôme complété par le participant, ainsi que des renseignements concernant sa pratique professionnelle, soit son milieu de travail, la clientèle desservie, les années d'expérience totales et sur le territoire ainsi que son estimation de sa propre familiarité avec la diversité culturelle.

Analyses

La démarche analytique en recherche qualitative consiste à extraire les données du corpus étudié, les examiner, en décrire le contenu et les traiter afin de produire des résultats à interpréter (Van der Maren, 1996). Dans ce mémoire, une analyse de contenu en cinq étapes analytiques permet de répondre aux objectifs de recherche, c'est-à-dire l'évaluation de la relation entre les représentations de la population noire et les intentions de pratiques, dans des situations concernant un enfant noir aux prises avec de graves difficultés psychosociales (objectif 1) et l'élaboration d'une typologie de signalants professionnels pour des situations d'enfants noirs (objectif 2). Le logiciel d'aide à l'analyse qualitative, Nvivo 10, est utilisé en support d'analyse.

La première étape analytique, intra-cas où chaque participant représente un cas, consiste à créer une fiche synthèse du contenu des représentations sociales de la population noire pour chacun des participants. D'abord, afin de s'imprégner des propos des participants, chaque transcription est lue et une brève impression du contenu des représentations sociales de la population noire est rédigée pour chacun des participants.

Ensuite, une première grille de codification est développée à partir d'un sous-échantillon de quatre participants choisis pour leurs propos divergents. Tous les passages du verbatim portant explicitement sur la population noire sont retenus, à l'exception des passages faisant référence à une famille noire particulière sans présence de généralisations. Les passages conservés sont thématiques en un nombre limité de catégories de même niveau et mutuellement exclusives couvrant l'ensemble des propos et deviennent la grille utilisée pour coder l'ensemble

des transcriptions. Un modèle mixte est employé; ainsi, la grille est ajustée en cours d'analyse afin d'inclure les nouveaux thèmes pouvant émerger (Van der Maren, 1996).

La grille finale comporte quatre thèmes : famille, ressources et réseau, facteurs de risque de difficultés psychosociales et identité noire. Ceux-ci sont complétés par quinze sous-thèmes, dont la famille élargie, le réseau venant de la communauté noire et le statut socio-économique. Afin de s'assurer de la rigueur du codage, une relecture du contenu de chaque code est effectuée et les passages conservés sont vérifiés contre un nœud provenant du codage de l'équipe de recherche initiale regroupant tous les passages concernant les communautés culturelles. Finalement, une fiche synthèse est rédigée pour chaque participant en ce qui concerne ces représentations sociales de la population noire et comprend les impressions rédigées lors de la première lecture, le résumé des propos selon les quatre thèmes principaux et les faits saillants.

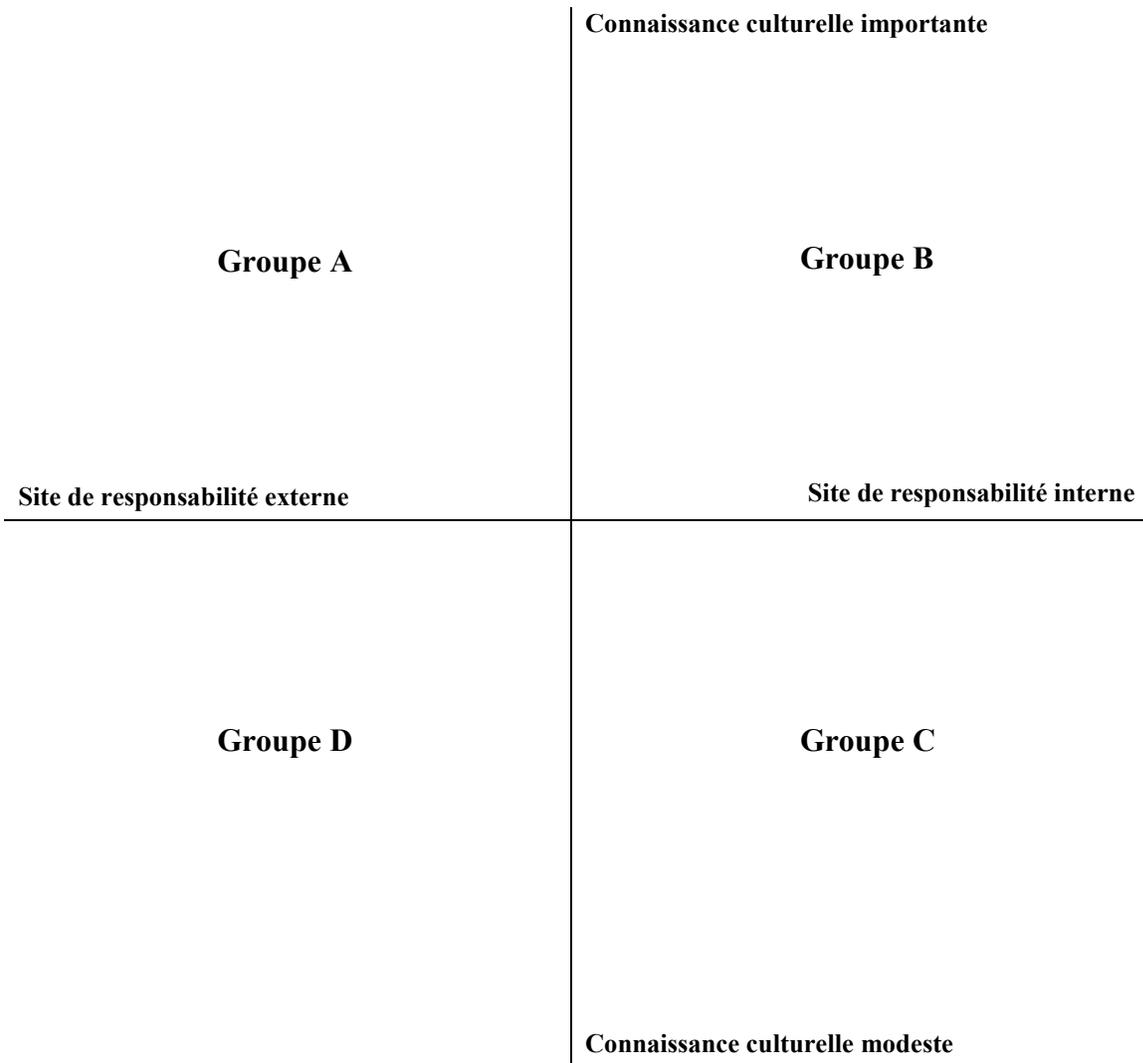
La deuxième étape analytique, inter-cas, consiste à dégager des dimensions supérieures, plus abstraites et englobantes à partir des fiches synthèses développées à l'étape précédente. Deux dimensions ont été choisies en raison de leur capacité à prendre en compte les différentes composantes du contenu de la représentation sociale : les attitudes, la compréhension et les connaissances (Jodelet, 1989).

La première dimension, le site de la responsabilité, désigne l'emplacement de la responsabilité des difficultés vécues par la population noire selon le participant. Le site peut être interne, signifiant que les difficultés vécues au sein de la population noire sont principalement attribuables à des caractéristiques et des pratiques présentes au sein de ce groupe, telles que la présence de violence dans la famille ou une association à la criminalité. Le site peut également être externe, signifiant que les difficultés vécues au sein de la population noire sont principalement attribuables à des facteurs extérieurs à ce groupe, tels que la discrimination. La notion du site de la responsabilité est tirée de l'étude de Lessard et Turcotte (2000) sur les représentations sociales des familles vulnérables selon des intervenants psychosociaux. Cette dimension prend en compte l'attitude, une prise de position avec une orientation positive ou négative, et la compréhension, c'est-à-dire la façon dont le participant s'explique la situation vis-à-vis de l'objet de la représentation, dans ce cas la population noire.

La deuxième dimension, la connaissance culturelle, représente l'ensemble de connaissances sur et d'expériences avec la population noire. Les connaissances incluent l'information acquise sur les caractéristiques, les pratiques et les valeurs propres à la population noire, et les expériences provenant de la vie personnelle et professionnelle du participant. La connaissance culturelle peut être soit modeste ou importante selon la quantité de propos à cet égard. Il est important de noter que l'analyse des connaissances ne distingue pas les faits avérés des propos pouvant représenter des préjugés à l'égard de la population noire. Ainsi, il est possible de détenir un important volume de fausses connaissances. Le concept de connaissance culturelle est inspiré de la notion de *cultural awareness* défini par Swarikar et Katz (2014) comme une connaissance des normes culturelles applicables à un groupe en particulier. Cette dimension prend en compte les connaissances détenues par le participant sur l'objet de la représentation et illustre ce sur quoi la prise de position du site de responsabilité est basée : une importante connaissance culturelle ou une modeste connaissance culturelle.

La troisième étape analytique consiste à regrouper les participants selon les deux dimensions choisies : le site de la responsabilité et la connaissance culturelle. Ceci est fait à partir d'un modèle à deux axes (figure 2.1) produisant quatre groupes; groupe A (n =11), groupe B (n =7), groupe C (n =12) et groupe D (n =3).

Figure 2.1 : Axes de classification



La quatrième étape consiste à développer une fiche synthèse du contenu relatif aux intentions d’actions face à un enfant noir en difficulté pour chacun des participants, un groupe à la fois. D’abord, le contenu relatif aux pratiques, actions et prises de décision est isolé dans les segments de la transcription correspondant aux sections 3 et 5 du protocole d’entrevue pour chaque participant. Ces sections traitent des difficultés psychosociales vécues dans les familles noires et la fermeture de l’entrevue. Puis, une synthèse des propos de chaque participant est rédigée. La question guidant la synthèse est : comment prennent-ils la décision de signaler? Une

fois un groupe terminé, les convergences et divergences entre les répondants regroupés au sein d'un même groupe sont identifiées. Puis les étapes précédentes sont appliquées au groupe suivant, jusqu'à ce que tous les groupes soient analysés quant à leurs intentions de pratiques.

L'étape analytique finale consiste à regrouper les cas selon leur similitude quant aux dimensions de la représentation sociale et leurs intentions d'actions afin d'élaborer des profils de signalants d'enfants noirs. Ceci produit quatre groupes et deux sous-groupes qui sont comparés entre eux afin d'identifier les caractéristiques dominantes de chacun.

Afin de rendre transparent le processus d'analyse et de le formaliser, toutes les décisions prises sont colligées dans un journal de pratiques de recherche pour préserver une chaîne de preuves, et ce à chaque étape analytique (Baribeau, 2005; Yin, 1981). Ce journal sert également à expliciter les aprioris de l'étudiante-chercheuse concernant l'objet de recherche ainsi que les hypothèses concernant les résultats attendus dans un effort constant de transparence et de rigueur (Merriam, 1998). De plus, des rencontres régulières avec la directrice de recherche sont inscrites à l'horaire tout au long du processus d'analyse afin d'effectuer un contrôle par un autre chercheur et ainsi assurer une plus grande fiabilité analytique (Mukamurera, Lacourse, & Couturier, 2006).

Chapitre 3 : Résultats

Les signalants professionnels potentiels à l'étude ont des discours au contenu complexe et diversifié lorsqu'ils abordent leurs pratiques avec la population noire. Ce chapitre présente les résultats de l'analyse de ces discours en réponse aux objectifs de recherche, soit d'évaluer la relation entre les représentations de la population noire et les intentions de pratiques lorsque confrontés à des situations d'enfants noirs en difficulté, ainsi que d'élaborer une typologie de vigiles pour des situations d'enfants noirs. Le chapitre explore la typologie issue de l'analyse, suivie d'un tableau des caractéristiques déterminantes des différents types.

Présentation de la typologie

L'analyse des discours des signalants professionnels a permis l'élaboration d'une typologie de vigiles se déployant en quatre types et deux sous-types. Chaque type de vigile est décrit selon sa représentation sociale de la population noire et ses intentions de pratiques lorsque confrontées à un enfant noir en difficultés. Afin d'illustrer chacun des types, un cas représentatif clôt leur description.

Le vigile réactif

Le premier type de signalant professionnel est le vigile réactif. Celui-ci considère que la population noire ne diffère à presque aucun égard de l'ensemble de la population et il utilise le signalement à la DPJ comme premier recours, lorsque confronté à un enfant noir en difficulté. Ce type regroupe onze répondants œuvrant principalement dans le milieu de garde et le milieu policier, puis se décline en deux sous-types.

Représentation sociale

La qualité des discours concernant la population noire des vigiles réactifs se caractérise par le peu de connaissances culturelles spécifiques à celle-ci. On l'a vu, les connaissances culturelles désignent la connaissance de la population noire, ses caractéristiques, ses pratiques, ses valeurs et les expériences, personnelles ou professionnelles, avec celle-ci. Les vigiles réactifs expriment peu de connaissances sur la population noire, en déclarant qu'ils en savent très peu

ou en abordant peu de thèmes et en faisant référence à peu d'expériences auprès de celle-ci, bien que la majorité d'entre eux se disent assez ou très familier avec la diversité culturelle. De plus, des discours de ces vigiles se dégage une compréhension des difficultés vécues au sein de la population noire comme étant principalement attribuables aux caractéristiques et aux pratiques de la population noire. Ainsi, lorsqu'il s'agit des difficultés éprouvées par la population noire, les vigiles réactifs situent le site de la responsabilité dans la population noire elle-même.

Le thème central des discours des vigiles réactifs sur la population noire est que celle-ci ne présente aucun facteur de risque de difficultés psychosociales particulier. Ils affirment qu'à cet égard, il n'y a rien qui distingue la population noire de la population en son ensemble. Toutefois, les vigiles réactifs diffèrent dans la façon dont ils expriment cette affirmation. Certains précisent que ce sont les familles noires de leur secteur d'intervention qui n'ont aucun facteur de risque distinctif, d'autres déclarent que les facteurs de risque sont les mêmes pour toutes les familles du secteur et que l'origine ethnoculturelle n'y change rien et d'autres encore affirment ne pas pouvoir se positionner avec certitude, n'y ayant jamais vraiment réfléchi : « J'me suis jamais arrêté à dire : Est-ce que les familles noires (...) sont plus euh défavorisées que les autres ou si ils vivent d'autres difficultés » (p11). Que ce soit parce qu'ils ne le savent pas ou parce qu'ils estiment que ce ne soit pas le cas, le message est le même : la population noire n'est confrontée à aucun facteur de risque particulier.

Intentions d'actions

Trois particularités caractérisent les discours des vigiles réactifs quant à leurs intentions d'action, lorsque confrontés à un enfant noir en difficulté. Tout d'abord, dans le doute, leur premier réflexe consiste à contacter la DPJ. Les délégués de la DPJ sont considérés comme des alliés et les vigiles réactifs se fient à leurs recommandations pour savoir comment procéder, car ils reconnaissent leur expertise et les considèrent comme étant les mieux placés pour évaluer l'état de compromission d'un enfant en difficulté. Ensuite, les vigiles réactifs affirment catégoriquement que l'origine ethnoculturelle de l'enfant n'est pas prise en compte lors de l'évaluation d'une situation impliquant éventuellement de mauvais traitements. Pour eux, « un enfant en difficulté, c'est un enfant en difficulté » (p9), quelle que soit son origine. En se comportant ainsi, les vigiles réactifs considèrent qu'ils assurent le traitement juste et équitable

de tous les enfants : « Blanc, jaune, vert ou noir, ils sont tous traités d'la même façon ici. (...) Pis on pense qu'on donne des chances aux enfants en travaillant tous d'la même façon » (p11). Finalement, lorsque confrontés à une famille vivant dans un état de pauvreté menaçant la capacité des parents à répondre aux besoins de leurs enfants, les vigiles réactifs tentent de les soutenir par des références aux services d'aide, plutôt que de signaler la situation à la DPJ. Cependant, s'ils estiment que les parents ne font pas l'effort nécessaire pour mettre fin à leur situation précaire malgré leurs références et la présence de ressources, ils font un signalement.

Bien que les vigiles réactifs se rejoignent quant aux caractéristiques élaborées plus haut, ils ont également plusieurs points de divergence, les divisant en deux sous-types distincts : le vigile réactif-appréhensif et le vigile réactif-exécutant.

Le vigile réactif-appréhensif

Le premier sous-type est le vigile réactif-appréhensif. Ce sous-type regroupe quatre répondants travaillant auprès d'enfants de 0 à 12 ans au sein de milieu de garde et de milieu scolaire.

Représentation sociale

En plus des caractéristiques de la représentation sociale décrite plus haut, les vigiles réactifs-appréhensifs se distinguent par leurs discours sur le thème des ressources et du réseau. Ceux-ci affirment que la population noire présente le même rapport aux ressources formelles telles que les institutions gouvernementales (CLSC) et les organismes communautaires que la population dans son ensemble : « C'est la même démarche, c'est, dans le fond (...) j'entends (...) le même discours, (...) les mêmes demandes. Quand ils ont besoin de quelque chose ils vont venir me voir, voir c'est quoi les ressources » (p26). Ainsi, pour les vigiles réactifs-appréhensifs, le rapport aux ressources constitue un autre domaine dans lequel la population noire ne diffère pas de la population en général.

Intentions d'actions

Les vigiles réactifs-appréhensifs décrivent une démarche particulière lorsque qu'ils sont confrontés à un enfant noir en difficulté. D'abord, c'est principalement au moyen de leurs

observations du comportement de l'enfant qu'ils évaluent si celui-ci est en difficulté ou pas. Puis, si le comportement de l'enfant les amène à soupçonner la présence de mauvais traitements, le soupçon en lui-même suffit pour faire un signalement à la protection de la jeunesse. D'ailleurs, pour les vigiles réactifs-appréhensifs, les délégués de la DPJ sont non seulement des alliés, mais l'institution de la DPJ est également considérée comme aidante, tant pour eux, professionnels travaillant auprès d'enfants, que pour les parents de ceux-ci. Ensuite, dans le cas où les mauvais traitements soupçonnés incluent de la violence physique, les vigiles réactifs-appréhensifs estiment qu'il est préférable de ne pas aborder la situation avec les parents avant le signalement, de peur que la situation s'envenime. Cependant, quand les mauvais traitements ressemblent davantage à de la négligence ou à de mauvais traitements psychologiques, les vigiles réactifs-appréhensifs disent tenter de travailler avec le parent, mais lorsque celui-ci ne collabore pas, ne reconnaît pas le caractère inquiétant de la situation ou ne change pas ses façons de faire, ils signalent l'enfant à la DPJ :

Un parent dans le vestiaire avec son enfant qui va hausser le ton, qu'il va être désorganisé et qui n'a pas le contrôle sur son enfant, (...) est-ce que je vais signaler à la DPJ? Probablement pas. Tant et aussi longtemps que je vois une volonté chez le parent (...) de travailler avec son enfant et de s'améliorer. (p19)

Le cas suivant illustre les caractéristiques déterminantes des vigiles réactifs appréhensifs.

Cas de Lynne (p25). Lynne travaille dans un milieu de garde. Elle dit avoir peu de familiarité avec la diversité culturelle et estime que le pourcentage de clientèle noire desservie par son milieu de travail se situe entre 0 et 10 %. Le discours de Lynne concernant la population noire aborde peu de thèmes et contient une quantité d'informations limitée. De façon globale, Lynne affirme que les familles noires sont comme toutes les autres familles qu'elle côtoie. Cependant, elle déclare que les enfants noirs sont traités comme des enfants-roi, sont les « boss » de la maison et rapportent de l'argent à leurs parents, sans toutefois préciser comment. Pour Lynne, la population noire présente le même rapport aux ressources que la population générale, mais il reste que l'importance de la religion dans la vie des familles noires détonne. Lynne précise que les familles noires vivant dans son quartier d'intervention ne présentent aucun facteur de risque de difficultés psychosociales particulier, car pour s'y loger il faut avoir des moyens financiers élevés.

Lynne explique que comme elle travaille avec de très jeunes enfants, souvent non verbaux, il lui suffit de soupçonner la présence de mauvais traitements pour faire un signalement à la DPJ. Les soupçons de Lynne sont éveillés par ses observations de l'interaction entre le parent et l'enfant ou par un changement de comportement chez ce dernier. L'origine ethnoculturelle n'est pas considérée; un enfant est un enfant. Lynne évite de parler de ses soupçons au parent avant le signalement de peur qu'il retire l'enfant du milieu. Cependant, si un enfant semble vivre des mauvais traitements psychologiques ou être négligé, Lynne partage ses inquiétudes avec les parents et les réfère aux ressources disponibles. Dans le cas où le parent ne collabore pas et que la situation ne se rétablit pas, Lynne fait un signalement. Elle considère que son travail est de veiller à ce que les enfants du milieu se développent bien. Elle préfère prendre le risque de signaler une famille qui n'en a pas réellement besoin que de passer à côté d'une famille où il y a présence de mauvais traitements. De plus, Lynne considère que la DPJ peut être aidante pour les parents, même ceux qui traversent une crise ou sont débordés et ne sont pas de « mauvais parents. »

Le vigile réactif-exécutant

Le deuxième sous-type est le vigile réactif-exécutant. Ce sous-type regroupe sept répondants travaillant principalement dans le milieu policier auprès d'une clientèle mixte.

Représentation sociale

Le contenu des discours des vigiles réactifs-exécutants se distingue des autres vigiles réactifs en ce qui concerne deux thèmes : la famille et les facteurs de risque de difficultés psychosociales. Les vigiles réactifs-exécutants abordent le thème de la famille par le biais de la relation parent-enfant au sein des familles noires. Cette relation, surtout explorée sous l'angle de la réponse des parents aux besoins de leurs enfants, est qualifiée comme étant globalement différente de la norme. Les différences principales se situent dans le style d'encadrement employé : « Moi je pense que culturellement, une famille noire a pas la même vision de l'éducation qu'une famille nord-américaine caucasienne normale » (p32) et l'utilisation de la punition corporelle comme méthode éducative. Ensuite, bien que les vigiles-réactifs affirment que la population noire ne présente aucun facteur de risque particulier, ils abordent tout de même le phénomène de la criminalité dans leurs discours sur la population noire, population à laquelle ils associent des incivilités et le phénomène de gangs de rue : « T'sais les gangs de rue, la

majorité c'est des gens de race noire » (p23). Bref, les discours des vigiles réactifs-exécutants concernant les facteurs de risque affectant la population noire sont plutôt contradictoires.

Intentions d'actions

Les vigiles réactifs-exécutants rapportent eux aussi une démarche particulière lorsque confrontés à un enfant noir en difficulté. Tout d'abord, ils se disent guidés par leur compréhension de la loi régissant le signalement. Ainsi, dans leurs discours, ils affirment faire un signalement lorsque la situation correspond à un alinéa de la LPJ en raison de leur obligation légale. Pour eux, la décision de signaler un enfant à la DPJ ne comporte aucune nuance ou zone grise. Si la situation correspond aux critères de la LPJ, ils procèdent au signalement : « On se casse pas la tête-là ici à s'dire est-ce qu'on signale ou on signale pas » (p11). Cette absence d'ambiguïté constitue une caractéristique déterminante de ce sous-type et elle est attribuable en partie à leur compréhension du partage des responsabilités concernant les enfants en difficulté : eux signalent et la DPJ évalue, « à chacun ses champs de compétences » (p9). Cependant, les vigiles réactifs-exécutants affirment également qu'ils tentent de soutenir la famille dans la mesure du possible, notamment en les référant aux services susceptibles de les aider même après avoir signalé la situation à la DPJ : « C'est souvent d'essayer de, tout en respectant la loi, de s'assurer que la personne ait les ressources et euh l'aide nécessaire. (...) On fait l'signalement mais souvent bon, (...) on essaye de donner d'l'aide aux parents » (p22). Le cas suivant illustre les caractéristiques du vigile réactif-exécutant.

Cas de Robert (p16). Robert travaille dans le milieu policier. Il se dit très familier avec la diversité culturelle et estime que le pourcentage de clientèle noire desservie par son poste se situe entre 71 et 80 %. Le discours de Robert concernant la population noire n'aborde que quelques thèmes avec parcimonie. Pour Robert, les familles noires ne diffèrent pratiquement pas des autres familles. De plus, il ne semble pas se questionner à ce sujet. Quant à sa vision de la famille, Robert mentionne que les parents noirs élèvent leurs enfants différemment, sans préciser comment, mais conclut qu'il n'y a pas vraiment de différence puisque les parents noirs aiment leurs enfants et en prennent soin tout autant que n'importe qui. Robert affirme que la population noire est très ouverte aux ressources formelles et que la communication avec celle-ci est facilitée par le fait que la majorité parle le français. Il estime que les membres de la population noire vivant dans son quartier d'intervention sont heureux d'y être, car ils sont nombreux et peuvent s'entraider, communiquer en créole et fréquenter les multiples églises du secteur,

étant principalement chrétiens. De plus, la population noire ne présente selon lui aucun facteur de risque de difficultés psychosociales particulier, bien qu'il associe le phénomène de gang de rue à la population noire.

Robert fait un signalement lorsqu'il considère que le développement ou la sécurité de l'enfant est compromis et que son évaluation de l'environnement de l'enfant semble le confirmer. L'origine ethnoculturelle de l'enfant n'est pas un facteur qu'il considère dans son évaluation. Dans un cas de violence physique envers un enfant, Robert dit faire un signalement de façon automatique. Cependant, lorsqu'un parent est « mal pris » et vit une situation difficile, mais procure les soins nécessaires à son enfant, Robert opte plutôt pour la référence. Dans le doute, Robert dit faire un signalement à la DPJ pour que ses délégués puissent évaluer la situation, car comme il ne fait pas de suivi auprès des familles dans le cadre de son travail, il affirme ne pas pouvoir prendre le risque de ne pas signaler une situation problématique susceptible de dégénérer.

Le vigile heurté

Le deuxième type de signalant professionnel est le vigile heurté. Celui-ci désapprouve des particularités constatées dans la famille noire, considère que la population noire entretient un rapport négatif avec les ressources formelles, qu'un faible statut socioéconomique représente leur facteur de risque principal et fait appel à la DPJ en dernier recours. Ce type regroupe huit répondants œuvrant dans le milieu de garde, le milieu scolaire et le milieu de la santé et des services sociaux.

Représentation sociale

Les vigiles heurtés présentent des degrés de connaissances culturelles très variés, certains ayant un discours très limité et d'autres exprimant une importante richesse de connaissances basées sur une variété d'expériences. Au-delà de cette différence, les vigiles heurtés jugent la population noire responsable des difficultés qui l'affligent en raison de ses propres caractéristiques et pratiques.

Lorsque les vigiles heurtés abordent le thème de la famille, c'est principalement au regard de particularités de la famille noire quant aux rapports conjugaux et à la relation parent-enfant. Ces particularités énoncées avec désapprobation sont considérées comme négatives et nocives pour les enfants noirs. Les vigiles heurtés conçoivent les rapports conjugaux comme

malsains en raison de violence conjugale et d'infidélité masculine, puis comme étant particulièrement difficile pour les femmes, souvent monoparentales et ne pouvant compter sur l'implication du père de l'enfant. Pour ce qui est de la conception des enfants par les parents noirs, selon les vigiles heurtés, ceux-ci les perçoivent comme étant faits forts ou comme ayant des responsabilités importantes vis-à-vis de leur famille : « Nous autres on a tendance à dire que c'est de la parentification puis tout ça, mais c'est... tout le monde est appelé à faire de quoi » (p27). Quant à la réponse des parents au besoin d'encadrement de leurs enfants, elle est caractérisée par les vigiles heurtés comme « beaucoup plus sévère » (p30) ou « pas très positif là, c'est souvent la tape » (p21). En effet, l'utilisation de la punition corporelle comme méthode éducative ressort comme la particularité la plus significative dans la relation parent-enfant dans les familles noires selon ces répondants : « C'est la fessée moi j'y pense que euh, dans les familles noires. (...) Moi la seule affaire qui revient et qui reviendra toujours, c'est la fessée » (p1). De plus, les vigiles heurtés n'établissent pas la distinction entre la punition corporelle et l'abus physique, ou, s'ils tentent de la faire, ils affirment trouver la tâche extrêmement complexe.

Les discours sur le thème des ressources et du réseau caractérisent la représentation sociale des vigiles heurtés. Ils affirment avec ardeur que la population noire a un rapport négatif avec les ressources formelles. D'abord, la population noire est décrite comme évitant les ressources communautaires en dépit de son important besoin en la matière, qui le justifierait. Puis, les parents noirs sont décrits comme étant : « farouches » (p27) et ne faisant pas confiance aux représentants des ressources formelles. En retour, les vigiles heurtés se méfient à leur tour de la population noire; ils disent se sentir comme si les familles noires leur cachent des choses ou qu'elles ne sont pas totalement honnêtes avec eux : « On est souvent dans du pas clair avec les Haïtiens (...) t'as l'impression que la personne a joué avec toi » (p3). Pour les vigiles heurtés, travailler avec la population noire est ardu, et cette difficulté est bien illustré par cet extrait : « Aussitôt qu'on touche à quelque chose, c'est comme un savon-là qui nous glisse entre les mains » (p3). Toutefois, les vigiles heurtés précisent que la population noire bénéficie d'un réseau de ressources parallèles issues de la communauté noire, telles que l'église, les commerces et les associations qui sont bien fréquentés et qui représentent une importante source de soutien pour elle. Contrairement à la relation avec les professionnels, la relation entre les membres de la population noire est décrite positivement : « Y'a un lien entre eux là, ils se connaissent tous,

ils se font beaucoup confiance aussi d'une famille à l'autre » (p2). Ainsi, les vigiles heurtés estiment que la population noire préfère utiliser les ressources venant de la communauté noire et destinée à la population noire.

Les vigiles heurtés identifient de nombreux facteurs de risque de difficultés psychosociales à l'œuvre au sein de la population noire. D'abord, concernant le contexte d'immigration, certains mentionnent la présence de possibles traumatismes liés aux conditions dans le pays d'origine ainsi que l'importation de coutumes et de tabous qui détonnent et teintent l'expérience de la population noire. D'autres mentionnent la présence du phénomène de grossesse précoce et de gang de rue dans la population, ou évoquent la discrimination dont peut être victime la population noire. Cependant, le statut socioéconomique précaire constitue le principal facteur de risque de difficultés psychosociales pour la population noire selon eux. Les expériences auxquelles les vigiles heurtés font référence sont celles avec des familles noires très défavorisées : « Les familles noires ici que je connais, euh sur le territoire, euh c'est des familles qui sont en grand besoin, (...) soit vivent en HLM ou sont dans une extrême pauvreté » (p30). Par conséquent, la population noire est décrite comme étant en situation de survie.

Intentions d'actions

Les discours des vigiles heurtés quant à leurs intentions d'actions lorsque confrontés à un enfant noir en difficulté se caractérisent par une démarche en trois points. D'abord, lorsqu'ils vivent un doute quant au besoin de signaler une situation impliquant un enfant noir, les vigiles heurtés prennent des mesures pour recueillir davantage d'informations jusqu'à ce qu'ils acquièrent la certitude de l'action à entreprendre. Pour ce faire, ils mobilisent leurs collègues afin d'être plusieurs à observer l'enfant : « Dès que j'ai un doute, (...) j'gard'rai pas ça pour moi, puisque j'veux qu'on soit, t'sais qu'on soit alertes, j'veux qu'on soit vigilants » (p1). Ils se renseignent aussi auprès d'autres ressources du réseau pour savoir si la famille est connue ou afin d'obtenir un point de vue externe à la situation, le cas échéant, et ils partagent l'information recueillie lors de discussions cliniques jusqu'à ce qu'ils atteignent un consensus en équipe. Ensuite, ils considèrent qu'ils doivent tenter de venir en aide aux familles noires en difficulté rencontrées dans le cadre de leur travail, et ce, avant de contacter la DPJ. Cette aide se déploie différemment selon leurs ressources et leurs rôles, mais consiste principalement à faire de

l'éducation ou à référer la famille en question aux organismes et professionnels susceptibles d'aider. Finalement, lorsque les services disponibles ne sont pas suffisants, que le parent ne collabore pas ou que le danger pour l'enfant est trop important, les vigiles heurtés font un signalement à la DPJ. Le cas suivant représente bien les caractéristiques du vigile heurté.

Cas de Karine (p6). Karine travaille auprès d'adolescents en milieu scolaire. Elle se dit assez familière avec la diversité culturelle et estime que le pourcentage de clientèle noire desservie par son école se situe entre 41 et 50 %. Le discours de Karine concernant la population noire aborde plusieurs thèmes et est riche en détails. Lorsqu'elle aborde la famille, Karine se montre très critique à l'endroit des parents et particulièrement des pères. Elle évoque avec désapprobation plusieurs phénomènes présents dans les familles noires : punition corporelle, rigidité, absence de présence parentale dans le foyer familial et abus sexuel, par exemple. Sur le thème du rapport de la population noire aux ressources formelles, Karine exprime une importante exaspération. Bien que la population noire soit docile et démontre un respect pour les figures d'autorité, ils ne les apprécient pas pour autant et ne leur font pas confiance. Karine parle d'une *muraille haïtienne* et décrit cette communauté comme étant cachotière, fermée et fière. En revanche, Karine reconnaît que les ressources formelles les ont parfois laissés tomber. Elle conclut que dans le besoin, la population noire se tourne vers les ressources de sa communauté, ses membres préférant régler les difficultés entre eux. Karine identifie plusieurs facteurs de risque psychosociaux, dont le haut taux de grossesse précoce, l'absence de modèles positifs dans la communauté et l'association aux gangs de rues. Ce sont cependant les conditions de vie difficiles dans lesquelles vivent les familles qui dominent dans le discours de Karine, comme la sous-scolarisation, des emplois à faible revenu, des logements insalubres et un haut taux de déménagement. Et pour cela, Karine reconnaît la résilience des parents noirs.

Karine dit faire un signalement sans hésiter lorsqu'un jeune est victime d'abus sexuel ou en danger imminent et elle tente de faire le signalement avec le jeune, lorsque possible. Ce que Karine trouve difficile, c'est d'évaluer le degré de dangerosité lorsqu'elle manque d'information. Dans le doute, Karine et ses collègues restent alertes et continuent de surveiller l'évolution de la situation jusqu'à ce qu'elle devienne plus claire. Face à un cas de négligence dû à la pauvreté, Karine dit opter pour la référence et l'aide financière. Karine a un bon lien avec les ressources du quartier et son école dispose d'un important éventail de services psychosociaux. Ainsi s'il est possible de soutenir le jeune et sa famille sans avoir recours au signalement, c'est ce qui est privilégié. Karine rapporte de mauvaises expériences de signalement dans le passé. Elle est très critique des délégués de la DPJ et se dit frustrée lorsqu'ils ne

retiennent pas ses signalements. Lorsque cela arrive, Karine et ses collègues continuent à accumuler de la preuve pour pouvoir signaler de nouveau.

Le vigile nuancé

Le troisième type de signalant professionnel est le vigile nuancé. Celui-ci constate les particularités au sein des familles noires et les préjugés à leur égard. Il considère que la discrimination constitue le facteur de risque principal vécu par la population noire, mais souligne la présence de facteurs de protection; puis il reconnaît l'utilité de la DPJ, tout en étant sensible à ses répercussions importantes dans une famille. Ce type regroupe six répondants œuvrant dans des organismes communautaires et le milieu de la santé et des services sociaux.

Représentation sociale

Le discours des vigiles nuancés concernant la population noire se caractérise par une grande profondeur de connaissances culturelles spécifiques à celle-ci. Ils expriment un nombre élevé de connaissances sur les caractéristiques, les pratiques, les valeurs de la population noire et font référence à de nombreuses expériences auprès de celle-ci. Les vigiles nuancés témoignent d'une compréhension de la population noire comme étant largement la victime des difficultés vécues au sein de sa population. Ils attribuent le site de la responsabilité à l'extérieur de la population elle-même et expliquent les difficultés vécues en grande partie par des facteurs extérieurs à la population noire, comme la présence de discrimination à leur égard.

Les vigiles nuancés abordent le thème de la famille en explorant les rapports conjugaux et la relation parent-enfant au sein de la population noire. D'abord, ils remarquent des différences dans la façon de vivre les rapports conjugaux dans la population noire. Les femmes sont décrites comme étant souvent « cheffes de famille seules » (p18) et ayant de nombreux enfants avec différents partenaires : « y'a plusieurs enfants, mais plusieurs papas (...) fait qu'ils sont pas nécessairement tous frères et sœurs de sang, y'ont une maman en commun » (p12). Puis, les particularités de la relation parent-enfant dans les familles noires soulignées par les vigiles nuancés concernent une façon de concevoir l'enfant comme étant la propriété de son parent et le peu de stimulation des jeunes enfants. Toutefois, comme pour les types de vigiles précédents, c'est l'utilisation de la punition corporelle qui ressort comme la principale différence dans la relation parent-enfant au sein des familles noires. Néanmoins, les vigiles nuancés se

démarquent des types précédents en tempérant leurs propos. Cet extrait décrit bien le conflit que soulèvent les vigiles nuancés quant à la punition corporelle dans les familles noires :

La correction physique là ça fait peur! Les gens sont convaincus là dès qu'on parle de coups d'ceinturon sont convaincus là que, c't'enfant là y'est en grave danger. Fait qu'c'est sûr que ça a comme, tout saboté la réputation, pis en même temps, c'est réel. T'sais j'veux dire y'a beaucoup d'familles haïtiennes qui prennent le, la ceinture. Fait que t'sais moi j'pense ça, ça les nuit tellement là. (...) On a peur de, de violence à la maison qui est comme une mauvaise réputation pis qui a un fond d'vérité. On est coincés là-dedans comme société. (p4)

Ainsi, les vigiles nuancés affirment que la punition corporelle existe dans les familles noires, mais que cette pratique se déploie différemment et avec une intensité variable selon la famille et, surtout, qu'il est faux de croire qu'elle est pratiquée dans toutes les familles noires.

Sur le thème des ressources et du réseau, les vigiles nuancés affirment que le rapport de la population noire aux ressources formelles est le même que pour la population générale. Les familles noires utilisent les ressources à leur disposition lorsqu'elles sont dans le besoin, et ce, de la même façon que le reste de la population. Contrairement aux autres types, lorsque les vigiles nuancés soulèvent des aspects négatifs quant au rapport entre la population noire et les ressources formelles, ceux-ci sont mis en contexte ou sont suivis d'aspects positifs.

Les vigiles nuancés mentionnent différents facteurs de risque psychosociaux affectant la population noire, dont ceux engendrés par un faible statut socioéconomique ou un contexte d'immigration. Cependant, c'est la discrimination qui ressort des discours des vigiles nuancés comme étant le facteur de risque principal pour la population noire. Pour les vigiles nuancés, être noir signifie « toujours donner plus pour qu'on reconnaisse ta valeur » (p18) et faire face à un « regard d'hostilité et de crainte » (p28) de la part du reste de la population. Une situation qui s'aggrave par la visibilité d'une famille noire en minorité dans son quartier. Les vigiles nuancés estiment que cette discrimination, découlant de préjugés défavorables, est fort nuisible à la population noire et provoque leur traitement différentiel : « Professeur, école, famille, y'a beaucoup d'préjugés pis, on est vite sur la gâchette quand c't'un enfant noir pour appeler la DPJ c'est sûr t'sais. C'est sûr qu'son père le bat, y'est noir t'sais » (p12). En dépit de ceci, les vigiles

nuancés mentionnent des facteurs de protection à l'œuvre au sein de la population noire, telle que le fait que les parents noirs soient travaillants ou qu'il y ait un important esprit d'entraide au sein de la communauté noire. La mention d'éléments positifs à l'œuvre représente une des caractéristiques distinctives des vigiles nuancés.

Intentions d'actions

Quant aux intentions d'actions des vigiles nuancés, ils affirment que le signalement représente le dernier recours dans une situation où la sécurité ou le développement d'un enfant est compromis et que le parent ne collabore pas aux services, ne reconnaît pas le caractère inquiétant de la situation, ne se mobilise pas ou ne peut pas mettre fin à la situation de compromission de son enfant, et ce malgré les services mis en place autour de la famille. Lorsque ces critères sont réunis, les vigiles nuancés estiment que la DPJ amène l'encadrement nécessaire, nommé parfois cadre ou autorité, au redressement de la situation. Cependant, bien qu'ils reconnaissent la nécessité d'impliquer la DPJ dans certains cas, les vigiles nuancés se distinguent par leur façon de parler du signalement. Pour eux, faire entrer la DPJ dans une famille par le biais du signalement est un événement majeur. Cela représente un geste lourd de responsabilités pour celui qui signale et de conséquences pour la famille signalée. Ainsi, ce n'est pas uniquement les faits entourant la situation, mais aussi l'impact possible de l'implication de la DPJ qui est considérée dans la balance du choix de faire un signalement ou pas. Le cas suivant est un bon exemple de ce qui caractérise les vigiles nuancés.

Cas de Anne (p4). Anne est employée par un centre de santé et de services sociaux. Elle se dit assez familière avec la diversité culturelle et estime que le pourcentage de clientèle noire desservie par son milieu de travail se situe entre 21 et 30 %. Anne s'identifie comme mulâtre. Quand elle parle de la famille, Anne affirme que la punition corporelle est une problématique importante pour la population noire, tant parce qu'elle est réellement utilisée par les parents noirs que parce qu'elle leur est associée dans l'imaginaire des gens. Anne considère que les ressources formelles sont sous-utilisées par tous, y compris la population noire. Elle remarque que dans son quartier d'intervention, la population noire est présente à titre d'employé dans tous les organismes, commerces et milieux. Anne considère que la population du territoire n'a aucun facteur de risque psychosocial particulier. Toutefois, elle insiste sur la présence de discrimination vis-à-vis de la population noire. Les membres de ce groupe font face au racisme, à la méfiance et aux préjugés de la population dans son ensemble. Ainsi, lorsqu'on est noir, il

est plus difficile de se trouver un emploi et un logement. Anne affirme que la population noire est mal connue, peu comprise et suscite la peur chez l'autre. Anne se questionne aussi sur la définition de « noir », car se considérant comme mulâtre, elle ne s'identifie pas comme noire.

Anne dit faire un signalement à la DPJ lorsqu'il y a compromission selon les articles de la LPJ et que les parents refusent les services offerts ou sont incapables de corriger la situation. Elle trouve particulièrement inquiétant un parent qui ne reconnaît pas le tort causé à son enfant. Anne ne fait pas de signalement lorsque le parent est impliqué et qu'il y a du progrès, même si le progrès est lent, tant que l'enfant n'a pas de blessure. Anne dit avoir « le pied sur le frein » en ce qui concerne le signalement. Elle a travaillé à la DPJ et sait qu'ils ne font pas de miracles. Elle qualifie l'intervention de la DPJ de « coup de massue » et considère que ce genre d'autorité est rarement la meilleure façon de rejoindre les parents, surtout les parents nouvellement immigrés qui utilisent la punition corporelle. Anne estime que l'implication hâtive de la DPJ avec ces parents gâche leur rapport aux ressources formelles et ne met pas réellement fin à leurs difficultés. Anne considère qu'il est plus payant de faire de l'éducation qu'un signalement. Toutefois, si l'éducation ne porte pas ses fruits et que la situation persiste, Anne dit alors faire un signalement et convient que certains parents ont besoin du type d'encadrement offert par la DPJ.

Le vigile compréhensif

Le quatrième type de signalant professionnel est le vigile compréhensif. Celui-ci contextualise les particularités de la famille noire, il considère que les ressources formelles sont sous-utilisées par la population noire et que la discrimination constitue son facteur de risque principal. Pour lui, il est impératif de rencontrer le parent d'un enfant noir en difficulté et de réellement comprendre la situation avant d'agir. Ce type regroupe huit répondants œuvrant dans tous les milieux recensés; milieu scolaire, milieu policier, milieu de garde, organismes communautaires ainsi que le milieu de la santé et des services sociaux.

Représentation sociale

La qualité des discours concernant la population noire des vigiles compréhensifs se caractérise par une profondeur de connaissances culturelles spécifiques à celle-ci. Un important nombre de connaissances sur les caractéristiques, les pratiques et les valeurs de la population noire sont exprimées dans les discours des vigiles compréhensifs basés sur des expériences variées auprès de cette population. Les vigiles compréhensifs attribuent les difficultés présentes au sein de cette population principalement à des causes externes, situant le site de la

responsabilité à l'extérieur de la population noire elle-même. Le message qui se dégage de leurs discours est que la population noire n'est pas la seule responsable des difficultés qui l'afflige.

Lorsque les vigiles compréhensifs parlent des familles noires, les thèmes soulevés sont approfondis et mis en contexte. D'abord, ils soulignent l'importance de la famille en précisant que pour la population noire, la notion de famille s'étend à la famille élargie. Celle-ci est souvent très impliquée dans la vie de l'enfant et représente une importante source de soutien pour les parents. Par conséquent, lorsqu'elle ne réside pas dans le pays, son absence est ressentie dans la cohésion et le fonctionnement familial. Certaines particularités de la relation parent-enfant sont soulevées par les vigiles compréhensifs, dont la façon de concevoir son enfant comme étant sa propriété ainsi que la présence de conflit intergénérationnel entre des parents immigrés et leurs enfants. Cependant, comme c'est le cas pour les autres types, ce sont les caractéristiques de la réponse des parents noirs à leurs enfants et notamment l'utilisation de la punition corporelle comme méthode éducative qui domine les discours sur la famille des vigiles compréhensifs. Toutefois, ceux-ci décortiquent cette pratique et l'expliquent dans son contexte. Ils explorent son origine, son sens pour le parent : « c'est par amour » (p5), ses éléments déclencheurs et son incompatibilité avec le contexte local : « là-bas tu le faisais parce que tu t'attendais à ce que quelqu'un t'arrête mais ici, non, c'est pas comme ça là, tout le monde leur porte est fermée, t'élèves pas ton enfant dans une cour » (p17). Les vigiles compréhensifs s'attardent au sens des particularités de la famille dans la population noire, dont l'utilisation de la punition corporelle, en faisant l'effort de considérer le point de vue de toutes les personnes impliquées, permettant une compréhension holistique.

En ce qui concerne les ressources et le réseau, les vigiles compréhensifs indiquent qu'il existe une méconnaissance et une sous-utilisation des ressources formelles par la population noire. La méconnaissance est expliquée par le cadre de référence importé du pays d'origine où l'État est répressif et la sous-utilisation par la peur de l'ingérence de l'état qui en découle, mais aussi par la honte provoquée par la demande d'aide : « la famille haïtienne que tu vas voir qui va là [comptoir d'aide alimentaire], c'est quelqu'un qui a bandé ses yeux pour aller là parce que pour elle c'est un échec » (p7). La pauvreté et l'incapacité de répondre aux besoins de sa famille sont décrites comme des sources d'humiliation importantes pour la population noire. Ceci est expliqué en partie par le système de classes et l'écart de richesse qui existe en Haïti. Certains

remarquent aussi que l'offre de services des ressources formelles n'est pas adaptée aux caractéristiques de la population noire, en raison de ses horaires peu accommodants pour un parent monoparental de jeunes enfants ou par son approche qui ne tient pas compte de différences culturelles, par exemple. Ainsi, les vigiles compréhensifs expriment la présence d'un fossé entre l'offre de ressources formelles et les caractéristiques de la population noire.

Les vigiles compréhensifs soulèvent deux facteurs de risque psychosociaux au sein de la population noire : le contexte d'immigration et la discrimination. Tout d'abord, ils explorent l'impact du contexte d'immigration sur la famille noire nouvellement arrivée. L'immigration s'accompagne d'espoirs et d'attentes en vue d'améliorer le sort de sa famille et offrir le meilleur à ses enfants, mais elle comporte aussi son lot de difficultés comme la perte du réseau familial et un statut d'immigration précaire. Par conséquent, lorsque la réalité ne répond pas à leurs attentes, les parents noirs peuvent vivre un important désappointement : « y'ont beaucoup d'déceptions ben souvent ça fait des situations (...) où les enfants sont en souffrance, pis euh où les parents s'sentent à moment donné ben démunis là » (p15). Pour les familles à la fois noires et immigrantes, le contexte d'immigration en soi peut être un facteur de risque. Cependant, pour la population noire en son ensemble, c'est la discrimination qui représente le facteur de risque principal selon les vigiles compréhensifs. Bien que certains constatent une amélioration progressive au fil du temps dans le traitement de la population noire, tous affirment qu'elle continue à être la victime de discrimination engendrée par les préjugés négatifs entretenus à son égard. Ces préjugés existent depuis la traite des esclaves, et désignent aujourd'hui la population noire comme étant entre autres associée à la violence, à la pauvreté ou à la criminalité. Selon les vigiles compréhensifs, ces préjugés donnent lieu au traitement différentiel défavorable que subissent les membres de la population noire, et ce, dès l'enfance. La discrimination est présente dans le traitement des enfants à l'école, dans les rapports de la police avec les jeunes et moins jeunes hommes, dans l'inaccessibilité à l'emploi et dans le signalement de parents noirs à la DPJ. Ultimement, les préjugés défavorables véhiculés sur la population noire diminuent la capacité à considérer la personne noire comme étant un être humain complexe, comme soi :

On a jamais vu donc la personne comme un être humain dans toute sa globalité. On prend le côté négatif et puis on le met. Quand tu prends euh le noir bin regarde maintenant sa peau qui est noire, mais on a pas vu devant soi un être humain. (p7)

Intentions d'actions

Les discours des vigiles compréhensifs sur leurs intentions d'actions lorsqu'ils sont confrontés à un enfant noir en difficulté sont caractérisés par des considérations particulières. Tout d'abord, les membres de ce profil reconnaissent que la situation familiale d'un enfant en difficulté est souvent complexe et que les parents peuvent vivre eux aussi une importante détresse. De plus, il est impératif pour eux de rencontrer les parents lorsqu'ils soupçonnent la présence de mauvais traitements afin d'ouvrir un dialogue et de valider leurs impressions : « c'est la compassion, puis l'écoute aussi (...). On peut aller avec nos idées, nos perceptions, mais il faut valider ces perceptions-là, il faut vraiment être sûr de quoi on parle, puis il faut vraiment entendre la personne » (p24). Rencontrer les parents permet aux vigiles compréhensifs d'obtenir plus d'informations, de faire de l'éducation et de créer ou de maintenir un lien de confiance, tout en étant transparents et congruents. De plus, comme les vigiles compréhensifs considèrent la complexité des situations dans laquelle évoluent les enfants noirs en difficulté, ils jugent nécessaire de prendre le temps de comprendre la situation avant de tirer des conclusions hâtives et ils l'expriment explicitement dans leurs discours. La posture de transparence, la pratique de rencontrer le parent et le désir de comprendre représentent la démarche distinctive des membres de ce profil. Lorsque la famille vit des difficultés qui nécessitent du soutien, les vigiles compréhensifs enclenchent les services à leurs dispositions afin de lui venir en aide. Les services varient de l'éducation à la référence en fonction des besoins et du rôle joué auprès de la famille. Cependant, lorsque la situation de compromission persiste malgré les services mis en place ou lorsque le risque est trop important, comme dans une situation d'abus sexuel, les vigiles compréhensifs signalent la famille à la DPJ. Ils disent poser ce geste dans une volonté de protéger l'enfant et en respect de leurs obligations prescrites par la LPJ. Le cas suivant illustre les caractéristiques du vigile compréhensif.

Cas de Marie (p17). Marie travaille dans le milieu policier. Elle se dit très familière avec la diversité culturelle et estime que le pourcentage de clientèle noire desservie par son poste se situe entre 31 et 40 %. Marie s'identifie comme étant noire. Le discours de Marie concernant la population noire aborde plusieurs thèmes avec détails et elle fait parfois référence à ses expériences en tant que femme noire. Quant à la famille, Marie explique la rigidité de certains parents par leur désir de protéger leurs enfants du profilage racial et la punition corporelle comme une méthode éducative utilisée dans l'intention de bien élever son enfant. Cependant, Marie estime que la punition corporelle est inadaptée

au contexte local et n'a pas l'effet escompté, s'exprimant différemment en l'absence de la famille élargie, acteur important dans l'éducation des enfants, et pouvant être une source de honte pour ces derniers. Marie estime que les ressources formelles prennent trop de place dans la vie des enfants noirs. En revanche, la population noire, qui a une méconnaissance des ressources, a tendance à être passive et défaitiste. De plus, la population noire hésite à demander de l'aide ou à utiliser les services de dépannage par peur d'être jugée. Marie explique ceci par le système de classes en Haïti. Finalement, le thème central du discours de Marie concerne la discrimination, qu'elle désigne comme principal facteur de risque de difficultés psychosociales de la population noire. Elle affirme qu'être noir est un facteur de risque en soi, augmentant considérablement le niveau des difficultés vécues. Être une personne noire signifie vivre dès l'enfance avec une panoplie de préjugés défavorables véhiculés à son propos et faire l'expérience d'un traitement différentiel de la population et de ses institutions.

Marie se positionne principalement en opposition aux « mauvaises pratiques » constatées chez d'autres vigiles dans leur rapport avec les familles noires en difficultés. Elle estime que lorsque ceux-ci sont confrontés à un enfant noir en difficulté, ils sont guidés par leurs préjugés et qu'ils agissent autrement qu'avec un enfant blanc en difficulté; ils sautent aux conclusions, ils ne prennent pas le temps de comprendre la situation, ils posent des questions suggestives aux enfants, ce qui compromet ultimement leur intervention. Marie a travaillé à la DPJ. Elle estime que lorsqu'un enfant noir est en difficulté, il faut d'abord comprendre la situation et pour cela, il faut rencontrer le parent et valider ses impressions. Une fois que la situation est mieux comprise, il faut tenter de venir en aide à la famille, au moyen de l'éducation, l'intervention ou la référence. Cependant, lorsque la situation reste la même malgré les services ou que l'enfant est en danger imminent, Marie estime qu'il faut faire un signalement à la DPJ en raison des obligations légales et pour assurer la protection de l'enfant.

En somme, les analyses ont permis d'identifier quatre types et deux sous-types de vigiles qui se différencient quant à leurs représentations de la population noire et leurs intentions d'actions, dont la décision de signaler, lorsque confrontés à un enfant noir en difficulté. Chaque type possède des traits déterminants. Les vigiles réactifs n'attribuent aucune caractéristique distinctive à la population noire et la DPJ représente leur premier recours face à un enfant noir en difficulté. Le vigile réactif-appréhensif dit contacter la DPJ dès le soupçon de mauvais traitements, tandis que le vigile réactif-exécutant affirme que la décision de signaler ne comporte aucune ambiguïté. Ce dernier contredit son affirmation que la population noire ne se distingue en rien en associant certaines caractéristiques distinctives à ce groupe. Le vigile heurté émet un jugement défavorable à l'égard des caractéristiques qu'il attribue à la population noire. Il

considère un faible statut socioéconomique comme déterminant et dit contacter la DPJ en dernier recours, car il considère qu'il doit tenter d'aider la famille avant. Le vigile nuancé explore les particularités de la famille noire et les préjugés véhiculés à l'égard de ceux-ci. Il considère la discrimination centrale à l'expérience de la population noire et reconnaît à la fois l'utilité de la DPJ et l'impact majeur d'un signalement sur une famille. Le vigile compréhensif situe les particularités de la population noire dans leur contexte. Il considère la discrimination comme étant le facteur déterminant pour la population noire et estime le dialogue avec le parent de l'enfant noir en difficulté nécessaire afin de réellement comprendre la situation, et ce, avant d'agir. Le tableau 3.1 présente les caractéristiques déterminantes de chaque type de vigiles.

Tableau 3.1 : Description des types de vigiles selon leurs caractéristiques déterminantes

		Vigile réactif		Vigile heurté	Vigile nuancé	Vigile compréhensif
		Vigile réactif-appréhensif	Vigile réactif-exécutant			
Représentation sociale de la population noire						
Qualité	<i>Connaissances culturelles</i>	Faibles	Faibles	Variables	Importantes	Importantes
	<i>Site de responsabilité</i>	Interne	Interne	Interne	Externe	Externe
Thèmes	<i>Famille</i>		Relation parent-enfant différente (PC*)	Rapports conjugaux malsains Relation parent-enfant différente et négative (PC*)	Rapports conjugaux différents Relation parent-enfant différente : préjugés (PC*)	Importance de la famille élargie Relation parent-enfant différente : mise en contexte (PC*)
	<i>Ressources et réseaux</i>	Même rapport aux ressources formelles		Rapport négatif aux ressources formelles Préférence pour le réseau de la communauté noire	Même rapport aux ressources formelles	Méconnaissance et sous-utilisation des ressources formelles
	<i>Facteur de risque</i>	Aucun	Aucun Criminalité	Faible statut socioéconomique	Discrimination (Facteur de protection)	Discrimination Contexte d'immigration
	Intentions d'actions lorsque confronté à un enfant noir en difficulté					
	<i>Types de difficultés pour lesquels des services sont mis en place</i>	Pauvreté, négligence ou MTP**	Pauvreté	Tous	Tous	Tous
	<i>Stratégie en cas de doute sur la présence de mauvais traitements</i>	Contacte la DPJ	(Aucun doute)	Recueil de l'information et consulte les partenaires		Rencontre le parent
	<i>Types de situation où le signalement à la DPJ devient nécessaire</i>	Soupçon de mauvais traitements	Situation correspond aux critères de la LPJ	Compromission malgré les services ou danger imminent	Compromission malgré les services ou danger imminent	Compromission malgré les services ou danger imminent
	<i>Autres facteurs considérés dans la décision de signaler</i>	(Pas l'origine ethnoculturelle de l'enfant)	(Pas l'origine ethnoculturelle de l'enfant)		L'impact du signalement sur la famille	La complexité des situations familiales
	<i>Perception de la DPJ</i>	Premier recours : alliée qui apporte de l'aide	Premier recours : alliée qui détient la responsabilité d'évaluer	Dernier recours	Dernier recours : procure un encadrement	Dernier recours

*punition corporelle, **mauvais traitements psychologiques

Chapitre 4 : Discussion

Cette recherche visait à décrire les relations entre la manière dont des signalants professionnels potentiels se représentent la population noire et leurs intentions de pratiques lorsque confrontés à des enfants noirs aux prises avec de graves difficultés psychosociales. Pour atteindre ce but, deux objectifs ont été fixés : évaluer la relation entre les représentations de la population noire et les intentions de pratiques de chaque professionnel à l'étude, puis élaborer une typologie de vigiles pour des situations impliquant des enfants noirs. La typologie se décline en quatre types et deux sous-types, où chacun se distingue quant à sa conception de la population noire et aux considérations suscitées par un enfant noir en difficulté. Ce chapitre explore le sens de ces résultats. D'abord, les résultats sont mis en lien avec les écrits scientifiques au moyen de l'exploration de trois thèmes saillants. Puis, les limites et les forces de cette recherche sont énoncées afin de permettre une interprétation plus juste des résultats. Enfin, les implications pour les milieux de recherche et de pratique sont explorées.

Le vigile, la famille en difficulté et la DPJ

Les résultats de ce mémoire soulignent la variété de profils quant aux intentions d'actions des signalants potentiels lorsque confrontés à un enfant noir en difficulté, démontrant la grande diversité d'expériences menant au signalement. Il existe toutefois une trame commune à tous les types de vigiles. Tous affirment avoir une volonté de travailler avec le parent lorsqu'ils considèrent pouvoir influencer positivement la situation, que ce soit avant ou après le signalement, en mobilisant des stratégies de soutien similaires telles que l'éducation et la référence. Tous disent procéder au signalement en l'absence d'une collaboration du parent ou lorsque le risque pour l'enfant est trop important. En fait, au-delà de ce qu'ils disent faire, les discours des vigiles suggèrent qu'ils sont tous de bonne foi et qu'ils font de leur mieux pour assurer la protection et le bien-être de l'enfant noir en difficulté. Cependant, certaines différences entre les types de vigiles concernant leurs intentions d'actions semblent contribuer au phénomène de surreprésentation de signalements d'enfants noirs et méritent d'être explorées davantage.

La DPJ : premier ou dernier recours?

Le moment choisi pour impliquer les services de protection de la jeunesse dans la vie d'un enfant noir en difficulté et sa famille varie selon le type de vigile. D'un côté, les vigiles heurtés, nuancés et compréhensifs tentent de soutenir la famille au mieux de leurs capacités et attendent d'avoir épuisé leurs moyens et leurs ressources avant de contacter la DPJ. Pour eux, le contact avec la DPJ représente l'étape ultime de leur intervention auprès d'une famille noire en difficulté. De l'autre, les vigiles réactifs sollicitent les délégués de la DPJ dès qu'ils soupçonnent des mauvais traitements, et ce, parfois avant d'avoir tenté d'aider la famille eux-mêmes, considérant la DPJ comme la première étape permettant le soutien d'un enfant noir en difficulté.

La LPJ, dont la DPJ veille à l'application, ne concerne pas toutes les difficultés pouvant être vécues par un enfant, mais plutôt les situations graves et exceptionnelles pouvant compromettre la sécurité ou le développement de celui-ci (MSSS, 2007, 2010). En ce sens, la protection de la jeunesse fait office de salle d'urgence des difficultés psychosociales vécues par un enfant. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la DPJ exhorte ses vigiles à signaler toute situation inquiétante et impliquant un enfant sans délai. Le guide au titre évocateur « Faire un signalement à la DPJ, c'est déjà protéger un enfant » affirme d'ailleurs qu'en cas de doute, il est plus prudent de signaler que de ne pas signaler (MSSS, 2008). Cette approche permet certes d'éviter que des enfants en besoin de protection ne reçoivent pas les services requis, mais d'importants coûts sont associés au fait de solliciter la population à envoyer toute situation d'enfant perçu en difficulté à « la salle d'urgence ».

L'encouragement, parfois l'obligation de signalement, contribue certainement aux forts volumes de signalements non retenus à la réception (60,2 %) et à ceux jugés sécurité ou développement non compromis au terme de l'évaluation (60,4 %) (INESSS, 2017). Ces taux, questionnants en soi, deviennent particulièrement préoccupants pour les enfants noirs surreprésentés à l'étape du signalement, mais s'avérant sans besoin de protection plus important que leurs pairs après évaluation (Lavergne et al., 2009). Les signalements non nécessaires engorgent le système de la protection de la jeunesse et diluent l'attention portée aux cas réellement inquiétants (Besharov, 2005). Un enfant en besoin de protection qui ne reçoit pas les services requis est certes une tragédie en soi, mais de trop nombreux signalements non

nécessaires peuvent avoir des conséquences non négligeables comme la diminution de signalements réellement nécessaires due à l'érosion de la confiance populaire en la DPJ et sa capacité à répondre adéquatement en cas de besoin (Besharov, 2005).

La famille visée par un signalement vit elle aussi de lourdes conséquences, l'évaluation de la DPJ étant, par sa nature, intrusive, stigmatisante et pouvant bafouer les droits et les libertés des parents afin d'assurer la protection des enfants (Moreau et al., 2009). En être la cible, sans justification valable, peut provoquer un sentiment d'injustice ou alimenter la méfiance des parents envers le système (Besharov, 2005). De tels enjeux sont d'autant plus importants pour les familles noires que leur surreprésentation dans les services de protection de la jeunesse contribue déjà à perpétuer des conditions oppressives et à diminuer la confiance qu'elles accordent aux ressources formelles (Dettlaff & Rycraft, 2008; Eid et al., 2011). Bien que tous les signalements non nécessaires ne soient pas évalués, il reste que les enfants noirs sont deux fois plus nombreux à voir leur signalement retenu pour évaluation que les enfants non issus de minorités ethnoculturelles (68 % c. 30 %), bien qu'à l'issue de celle-ci près de trois sur cinq sont jugés sans besoin de protection, les faits étant non fondés ou la situation n'étant pas compromettante (Sarmiento & Lavergne, 2017).

La pratique de faire appel à la DPJ en premier recours lors de soupçon de mauvais traitements soulève également des interrogations à l'égard du sentiment de responsabilité des vigiles. Car, bien qu'il soit louable de respecter l'expertise des délégués de la DPJ en ce qui concerne l'évaluation de la compromission d'une situation impliquant un enfant, il apparaît tout de même préoccupant que certains vigiles s'en remettent au système de protection de la jeunesse de façon mécanique et sans réelle réflexion préalable quant à la capacité de la DPJ à résoudre les difficultés de la famille en question ni sur l'impact possible du signalement au sein de la famille. Officiellement, le devoir de signaler ne comprend pas l'obligation d'analyser ces questions. Toutefois, cette confiance quasi aveugle dans le système de la protection de la jeunesse pourrait en fait dissimuler une déresponsabilisation et un désengagement des vigiles face à la famille en difficulté, remettant la charge entière de venir en aide aux familles en difficulté dans les mains de la DPJ.

Toutefois, selon les résultats de ce mémoire, seule une minorité de vigiles contacte la DPJ en premier recours, lorsque confrontés à un enfant noir en difficulté. La majorité d'entre eux tentent plutôt de soutenir la famille en difficulté par les moyens et les ressources à leur disposition et ne signalent que lorsqu'ils ont épuisé tous leurs recours et qu'ils ont la certitude de la nécessité d'une intervention de la DPJ. En ce sens, la posture de ces vigiles semble faire une utilisation appropriée des ressources de la protection de la jeunesse. Il faudrait cependant que ces professionnels aient des moyens et des ressources efficaces à leur disposition pour pouvoir soutenir les familles en difficulté sans avoir à faire appel aux « urgences ». Dans le contexte actuel de réforme étatique des services sociaux et de santé, il est fort probable que ce ne soit pas seulement la DPJ, mais bien l'intégralité des services de la santé et des services sociaux qui disposent de trop peu de ressources pour répondre à la demande.

Bref, à la lumière des résultats, il semble y avoir un écart important entre les actions entreprises selon le type de vigile, les demandes de la DPJ et son mandat, puis le vécu des signalants professionnels potentiels et les attentes de la DPJ à leur égard. Le tout semble plutôt confus. Ainsi, comme l'ont souligné Trocmé et ses collègues (2003), il existe des indices grandissants de la nécessité de réaligner les procédures et directives entourant le signalement au mandat et à la capacité de la protection de la jeunesse à offrir les services requis.

Communication avec le parent pour valider ses impressions : une exception

Une autre divergence quant aux intentions d'actions des vigiles, mis en évidence par les résultats de ce mémoire, mérite d'être discutée : le caractère exceptionnel d'entrer en dialogue avec le parent de l'enfant noir en difficulté. À cet égard, le vigile compréhensif se distingue des autres. Non seulement il est seul à considérer nécessaire de rencontrer le parent pour valider ses impressions et comprendre la situation du point de vue de celui-ci, mais il est également le seul type à regrouper des professionnels de toutes les organisations participantes, de sorte que cette particularité ne peut être attribuée à une culture professionnelle ou institutionnelle précise.

Le constat de la rareté de cette pratique chez les vigiles appuie l'hypothèse émergente des discours des intervenants de la protection de la jeunesse interrogés par Lavergne, Dufour et Couture (2014). Ceux-ci remarquent que les familles noires sont souvent signalées sans que les vigiles aient fait suffisamment d'efforts pour parler aux parents de leurs inquiétudes et ils

estiment que les difficultés liées à la communication interculturelle contribuent au phénomène de disproportion dans les services de protection de la jeunesse. Comme la possibilité de malentendus s'accroît en l'absence d'une communication franche et ouverte entre le vigile et le parent, il est possible que son caractère exceptionnel contribue en effet à la surreprésentation d'enfants noirs à l'étape du signalement.

De plus, les vigiles soulignent l'importance accordée à la présence ou non de collaboration des parents dans leur décision de signaler une situation préoccupante à la DPJ. Toutefois, il semble difficile de mobiliser une réelle collaboration chez les parents en l'absence de communication. Une communication ouverte et transparente est essentielle à la collaboration entre parent et professionnel ainsi qu'à l'établissement d'une compréhension commune de la situation (Blue-Banning, Summers, Frankland, Nelson, & Beegle, 2004; Lacharité, 2009). Ainsi, un vigile n'ayant pas cherché à dialoguer avec le parent noir pourrait le considérer moins collaborant et éventuellement nécessitant l'intervention de la DPJ.

Il reste toutefois à déterminer si l'absence de communication est représentative des intentions d'actions des signalants professionnels potentiels auprès des enfants québécois dans leur ensemble, ou s'il s'agit d'une particularité des vigiles d'enfants noirs pouvant contribuer au phénomène de disproportion.

En somme, la diversité des discours entourant les intentions d'actions des signalants professionnels potentiels suggère qu'ils n'ont pas reçu de messages ni de directives claires quant au rôle de vigile inscrit dans la LPJ et les attentes à cet égard. Ainsi, plutôt que de partager une façon uniforme de procéder lorsqu'ils sont confrontés à un enfant noir en difficulté, selon des directives claires et connues, chaque professionnel tente de faire de son mieux en s'appuyant sur ses expériences, perceptions et connaissances.

La punition corporelle et la famille noire

Les thèmes principaux émergeant des discours entourant la représentation sociale de la population noire des différents vigiles, c'est-à-dire la famille, les ressources, le réseau et les facteurs de risque, sont en grande partie déterminés par les questions du protocole d'entrevue utilisé dans le cadre de la recherche principale dont les données sont issues. Cependant, certains

sous-thèmes dominants ont émergé de manière plus spontanée. Tel est le cas pour les différences dans la relation parent-enfant dans la famille noire comparativement aux autres familles. Ces différences dominent les discours des professionnels signalants potentiels et provoquent chocs et incompréhensions chez certains. Aucune différence n'est source de plus de réactions et de contenu que l'utilisation de la punition corporelle au sein de la famille noire.

Punition corporelle, société québécoise et représentation des familles noires

La punition corporelle désigne un acte (p. ex. : tape sur les fesses ou pincer), entraînant une douleur ou un malaise physique, commis par un adulte en situation de pouvoir à l'endroit d'un enfant afin de modifier un comportement jugé indésirable chez celui-ci (Clément, 2011; Durrant & Ensom, 2004). Aucune loi n'encourage son utilisation, mais elle constitue néanmoins une stratégie éducative légale encadrée par l'article 43 du *Code criminel canadien* dictant que :

Tout instituteur, père ou mère, ou toute autre personne qui remplace le père ou la mère est fondé à employer la force pour corriger un élève ou un enfant, selon le cas, confié à ses soins, pourvu que la force ne dépasse pas la mesure raisonnable dans les circonstances.

Néanmoins, aucun des vigiles rencontrés n'évoque la notion de légalité de la punition corporelle, suggérant peut-être leur méconnaissance; ils jugent cette pratique comme inacceptable sur le plan moral, ce en quoi ils reflètent l'attitude de la population québécoise. En effet, l'utilisation et l'acceptation de la punition corporelle sont en déclin au Québec. L'enquête populationnelle menée par Clément, Bernèche, Chamberland et Fontaine (2013) démontre une baisse de 13 % en 13 ans du recours à la punition corporelle au moins une fois par année par les parents québécois (48 % en 1999 c. 35 % en 2012), ainsi qu'une attitude de plus en plus défavorable vis-à-vis de l'utilisation de la punition corporelle, comme en témoigne la baisse de 10 % des parents estimant acceptable de taper un enfant désobéissant entre 2004 à 2012 (10 % c. 20 % pour les mères et 15 % c. 25 % pour les pères). Ces résultats suggèrent un changement progressif d'attitudes et de pratiques au sein de la population québécoise.

Les conséquences de la punition corporelle, bien établies dans les écrits scientifiques, appuient l'opinion défavorable du public. La punition corporelle est associée, pour l'enfant qui en est la cible, à une capacité d'internalisation morale moindre, une augmentation de

l'agressivité, des comportements délinquants et antisociaux ainsi que des problèmes de santé mentale, ainsi qu'à une diminution de la qualité de la relation parent-enfant et à un risque élevé d'escalade à long terme, les coups pouvant devenir de plus en plus durs afin d'assurer l'obéissance continue de l'enfant (Clément, 2009; Gershoff, 2002).

Ainsi, bien qu'il soit toujours acceptable d'un point de vue légal pour un parent de recourir aux punitions corporelles afin d'encadrer son enfant, le contexte social actuel est fortement défavorable à la pratique, d'autant plus qu'elle est souvent confondue avec l'abus physique. Dans la présente recherche, bien que la punition corporelle soit abordée différemment selon le type de vigile, tous associent cette pratique à la population noire et considèrent qu'elle contribue aux difficultés vécues par celle-ci. De plus, la punition corporelle est le seul sous-thème abordé par tous les types de vigiles émergeant de façon spontanée des discours. Ainsi, les résultats démontrent que l'utilisation de la punition corporelle est centrale dans les représentations sociales des répondants au sujet de la population noire. La punition corporelle semble être le sujet qui fâche lorsqu'on parle de familles noires et de protection de la jeunesse. Ce constat fait écho à l'hypothèse des intervenants de la protection de la jeunesse interrogés par Lavergne, Dufour et Couture (2014). Ceux-ci soupçonnent la présence d'un biais chez les vigiles pouvant les amener à présumer à tort que les parents noirs ont davantage recours à la punition corporelle que les autres.

La punition corporelle ou l'abus physique?

L'abus physique, une forme de mauvais traitements défini comme des sévices corporels ou des méthodes éducatives déraisonnables par la LPJ, est souvent conceptualisé comme étant l'extrême d'un continuum de gravité d'actes physiques à l'égard des enfants où se situe également la punition corporelle (Dufour, 2009; Gershoff, 2002; MSSS, 2010). Une approche continue convient particulièrement puisqu'un même geste, tel qu'une tape sur les fesses, peut être soit une punition corporelle ou un abus physique selon l'âge et les capacités cognitives de l'enfant, l'état émotif du parent, le fait qu'elle laisse ou non des marques et le contexte dans lequel l'acte est commis, pour ne citer que quelques considérations.

Ainsi, la frontière entre l'utilisation de la correction physique comme stratégie éducative légale, bien que de moins en moins tolérée socialement, et son utilisation illégale puisque

déraisonnable, est imprécise et fort complexe à établir, voire impossible, sans un bon nombre de connaissances sur les mauvais traitements durant l'enfance (Ashton, 1999; Clément, 2011). L'ajout de la notion de risque sérieux à la LPJ en 2007 complique davantage les choses, rendant la matérialisation de l'acte lui-même non nécessaire au signalement d'un abus physique potentiel. À l'égard de la capacité de distinction, les délégués de la protection de la jeunesse jugent que les professionnels signalent hâtivement, car ils ne possèdent ni les connaissances ni les ressources leur permettant de différencier une punition corporelle d'un abus physique (Lavergne et al., 2014). Ceci concorde avec une étude québécoise démontrant que seulement 25 % des éducateurs en milieu de garde se sentent compétents pour identifier les signes d'abus physique auprès des enfants sous leur charge (Stipanovic & Boisvert, 2013) et se reflète dans les discours des vigiles rencontrés dans ce mémoire : certains disent avoir de la difficulté à distinguer la punition corporelle de l'abus physique, tandis que d'autres considèrent que toute forme de punition corporelle constitue un motif de signalement.

Ainsi, l'association de la population noire à la punition corporelle dans les représentations des vigiles est d'autant plus préjudiciable du fait que cette pratique est si difficile à distinguer de l'abus physique, forme de mauvais traitements et motif de signalement.

La punition corporelle dans la population noire

Selon la présente étude, les vigiles perçoivent une plus grande utilisation de la punition corporelle par les familles noires. Mais qu'en est-il vraiment? Aux États-Unis, les résultats sont non concluants quant à la fréquence de l'utilisation de la punition corporelle selon les différents groupes ethnoculturels (Gershoff, 2002). Cependant, Yasui et Dishion (2007) stipulent qu'en raison d'une longue histoire de discrimination et d'oppression, les parents noirs ont développé une approche éducative axée sur le développement de la résilience qui se caractérise par un parentage sévère, incluant l'usage de la punition corporelle, et un haut niveau de chaleur parentale ayant comme effet d'offrir un sentiment de sécurité aux enfants noirs, les protégeant des dangers extérieurs et ayant l'effet d'un tampon contre les difficultés tels que la pauvreté, le racisme et la discrimination.

Au Québec, il n'y a pas non plus de données concluantes sur les taux d'utilisation de punition corporelle selon l'origine ethnoculturelle de la famille. Cependant, le fait que les vigiles

rencontrés dans la présente étude ainsi que les intervenants de la protection de la jeunesse (Hassan & Rousseau, 2007; Lavergne et al., 2014) parlent tous de l'utilisation de la punition corporelle dans les familles noires suggère que l'usage de cette pratique pourrait être plus courant dans les familles noires que les autres. De plus, l'abus physique ou le risque d'abus physique, plus particulièrement les pratiques éducatives déraisonnables, demeure le principal motif de signalement pour les familles noires à Montréal (Lavergne, Dufour, Sarmiento, & Descôteaux, 2009; Sarmiento & Lavergne, 2017). Donc si, pour les besoins du raisonnement, l'hypothèse selon laquelle la punition corporelle est plus fréquente dans les familles noires se révélait vraie, alors, comment devons-nous procéder comme société afin de s'assurer que ces familles reçoivent les services qu'elles requièrent sans que cela contribue à la surreprésentation d'enfants noirs dans les services de la protection de la jeunesse?

Chibnall et ses collègues (2003) estiment que dans les cas de punition corporelle, les professionnels devraient honorer l'intention éducative du parent, l'éduquer sur les lois et leurs raisons d'être ainsi que d'aider le parent à identifier et mettre en place des stratégies éducatives alternatives. Dans cette optique, l'implantation d'un système de réponses différentielles pourrait être bénéfique. Cette approche prône que les cas à risque élevé continuent à faire l'objet d'une évaluation rigoureuse par les délégués de la DPJ. Cependant, les cas moins urgents, comme un premier signalement pour méthodes éducatives déraisonnables dans une famille, font l'objet d'une intervention coordonnée provenant des ressources formelles et informelles dans la communauté, telle que les intervenants provenant des services de la santé et des services sociaux, des milieux éducatifs ou communautaires et les membres de la famille ou de la collectivité, susceptibles de répondre aux besoins de l'enfant et de la famille tant dans l'immédiat qu'à long terme (Trocmé, Knoke, & Roy, 2003). L'expérimentation de vérifications complémentaires à l'étape de réception et traitement de signalement est en cours depuis quelques années au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour les signalements pour méthodes éducatives déraisonnables ou abus physique mineur pour les enfants de plus de cinq ans (Sarmiento & Lavergne, 2017). Cette stratégie pourrait contrecarrer la tendance des vigiles à signaler les familles noires de façon hâtive et diminuer les évaluations intrusives non justifiées. L'implantation d'un système de réponses différentielles à la DPJ irait plus loin encore en permettant aux familles noires dans le besoin d'être mises en contact avec les ressources de leurs

communautés. Évidemment, afin que cette approche fonctionne, il faut des services dans la communauté capable d'accompagner ces familles une fois référées.

Bien qu'il ne soit pas possible d'établir la prévalence de l'usage réel de la punition corporelle dans les familles noires ou si les familles noires emploient cette méthode davantage que les autres, il est certain que les vigiles le pensent. Ainsi, de nouvelles stratégies doivent être mises en place afin de s'assurer que les familles noires en difficulté reçoivent les services qu'elles requièrent sans que cela contribue à leur surreprésentation dans les signalements.

En somme, le fait que la punition corporelle soit associée si étroitement à la population noire contribue fort probablement à la surreprésentation d'enfants noirs à l'étape du signalement. Les gens ayant tendance à se référer aux stéréotypes pour donner un sens aux situations ambiguës, un groupe peut facilement devenir victime d'un processus par lequel ce sont ses caractéristiques plutôt que ses comportements qui le définissent comme étant maltraitant (Daniel, Hampton, & Newberger, 1983, cité dans Tourigny & Bouchard, 1994). Ce processus pourrait être à l'œuvre pour la population noire. L'association de la population noire à la punition corporelle dans les représentations des vigiles, alors qu'il s'agit d'une méthode éducative controversée et difficilement différenciable de l'abus physique, pourrait rendre ces derniers plus susceptibles de croire que les enfants noirs sont violentés et en danger. Manifestement, davantage d'éducation doit être faite auprès des vigiles et de la population en son ensemble sur les lois entourant l'exercice du rôle parental, le raisonnement derrière le jugement de certaines pratiques comme inacceptables et les stratégies éducatives alternatives à la punition corporelle.

Le vigile et la discrimination

Selon les résultats, les types de vigiles se distinguent quant à leur reconnaissance de la discrimination vécue par la population noire. La discrimination est absente du discours de certains; ainsi, les vigiles réactifs disent ne pas considérer l'origine ethnoculturelle dans leur rapport avec autrui et ne font aucune mention d'obstacle systémique pour la population noire. Pour d'autres, comme le vigile heurté, la discrimination est mentionnée, mais demeure une considération secondaire dans sa compréhension de l'expérience de la population noire. Enfin, la discrimination est parfois centrale au discours et à la représentation que se fait le vigile du

vécu de la population noire, comme pour les vigiles nuancés et compréhensifs. Bref, la reconnaissance de la discrimination semble critique; elle contribue à déterminer le site de la responsabilité des difficultés vécues au sein de la population noire selon chaque vigile et elle est associée à des comportements qui favorisent ou qui contrecarrent le sur-signalement d'enfants noirs aux services de protection de l'enfance.

La discrimination et la population noire

Avant de poursuivre, il importe de faire un bref point sur l'état de la situation concernant la discrimination vécue par la population noire. Historiquement, comme dans le reste de l'Amérique du Nord, la population noire de Montréal a été économiquement et socialement opprimée et discriminée (Austin, 2007). Cette discrimination découle d'une hiérarchisation des groupes ethnoculturels avec à la tête la population blanche, datant des tout premiers contacts entre les colonisateurs occidentaux et les populations autochtones des différents territoires du monde et ayant servi de justificatif pour la colonisation et l'esclavage effectué par l'Empire britannique et ses colonies, dont le Canada (Reasons, Bige, Paras, & Arora, 2016). Bien qu'il y ait eu des progrès, les inégalités qui affligent aujourd'hui la population noire montréalaise sont encore nombreuses : un revenu moyen et un taux de diplomation inférieurs, ainsi que des taux de pauvreté et de chômage supérieurs à ceux de la population dans son ensemble (CFDDHM, 2010). En outre, le rapport publié par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse en 2011 a relevé l'ampleur de la discrimination systémique à laquelle fait face la population noire du Québec, en explorant le vécu des jeunes en relation avec les milieux de la sécurité publique, scolaire et de la protection de la jeunesse. Ainsi, il semblerait que la discrimination demeure un thème saillant lors de l'exploration des expériences et des difficultés de la population noire montréalaise.

La discrimination et les intentions d'actions

La reconnaissance de la discrimination par les vigiles, telle qu'établie par son évocation ou non dans les discours, semble associée à des intentions d'actions différentes. D'un côté, les vigiles ne considérant peu ou pas la discrimination dont est victime la population noire s'expliquent les problèmes vécus au sein de ce groupe tels que la surreprésentation à l'étape du

signalement par les caractéristiques propres aux membres de la population noire, les rendant responsables de leurs problèmes et ignorant les problèmes structurels les concernant. Étant donné l'existence de la discrimination à l'égard de la population noire, cette absence de regard critique sur les conditions sociales racistes qui contribuent à créer et perpétuer les difficultés vécues par la population noire et l'insistance sur les problèmes présents dans les familles noires suggère que ces vigiles adoptent une posture (probablement inconsciente) qui blâme la victime et évite de remettre en cause le système auquel ils appartiennent (Harris & Hackett, 2008). Cette posture semble transparaître dans leurs discours sur leurs intentions d'actions, où leurs considérations sont principalement limitées à l'enfant, la loi et leurs responsabilités vis-à-vis de celui-ci. En fait, il est moins pertinent de comprendre la source d'une difficulté considérée comme étant le résultat de caractéristiques intrinsèques. De plus, lorsque la responsabilité pour une difficulté est attribuée à la personne qui la vit, ceci peut générer un sentiment d'irritation et des réactions de nature plus contrôlante et punitive d'autrui (Weiner, 1993, 2012). Ainsi, la posture de ces vigiles pourrait contribuer au sur-signalement d'enfants noirs en limitant l'étendue de leurs considérations à l'enfant et la loi et en augmentant les mesures de contrôle employées.

Tandis que de l'autre côté, les vigiles portant une importance à la discrimination dans leurs discours expliquent les problèmes de la population noire par une combinaison de facteurs dans lesquels les problèmes structurels tels que la discrimination jouent un rôle important. À l'instar de Peters et Massey (1983 cité dans Ysui & Dishion, 2007), ceux-ci considèrent que les expériences de discrimination affectent non seulement l'individu, mais sont aussi ressenties dans le système familial et les relations au sein de ce système. De plus, comme ces vigiles ne considèrent pas la population noire comme étant seule responsable des difficultés qu'elle vit, ceux-ci pourraient éprouver davantage de sympathie pour les membres de ce groupe, provoquant davantage de comportements aidants à leurs égards (Weiner, 1993, 2012). Ainsi, pour ces vigiles, les problèmes auxquels la population noire est confrontée sont des problèmes de société requérant aide et soutien des membres de cette société. Leurs considérations face à un enfant noir en difficulté ne concernent pas uniquement l'enfant et la loi; ils se soucient aussi du parent, de son vécu, de la famille en entier et de l'impact du signalement potentiel sur le fonctionnement familial. Au contraire du groupe de vigiles précédent, cette posture pourrait diminuer le sur-

signalement d'enfants noirs à la protection de la jeunesse. D'autant plus que de reconnaître l'existence du préjugé selon lequel toutes les familles noires emploient la punition corporelle et selon lequel les enfants noirs seraient donc à risque d'abus physique contribue probablement à protéger le vigile nuancé du piège de la généralisation.

Les résultats de cette recherche ne permettent pas de déterminer si la reconnaissance de la discrimination affectant la population noire résulte d'une prise en compte de la famille et du contexte social avant d'effectuer un signalement, ou vice-versa. Cependant, il est possible que la reconnaissance de la discrimination à laquelle fait face la population noire amène les vigiles à agir avec davantage de prudence afin de ne pas contribuer au traitement injuste des familles noires. Ainsi, l'éducation quant aux inégalités pourrait être une voie intéressante à poursuivre afin de diminuer la surreprésentation des enfants noirs dans les services de protection de la jeunesse.

Bref, afin de contrer la discrimination vécue par la population noire, il faut d'abord la reconnaître; le taux disproportionné d'enfants noirs dans le système de la protection de la jeunesse reflète le racisme dans la société dans son ensemble (Harris & Hackett, 2008). C'est en adoptant une posture de reconnaissance des inégalités et de la discrimination persistantes qu'il est possible d'effectuer les changements nécessaires afin d'y mettre fin (Roberts, 2014).

Forces et limites de la recherche

Il est nécessaire de mettre les résultats de ce mémoire dans leur contexte afin de bien en estimer la portée. Pour ce faire, les limites de cet exercice scientifique seront explorées, suivies des forces. Tout d'abord, il importe de rappeler que les résultats de cette recherche proviennent d'une analyse secondaire de données. Celles-ci n'ont pas été recueillies pour répondre aux objectifs spécifiques de ce mémoire. Qui plus est, l'analyse et les résultats qui en découlent proviennent de données tirées d'une source seulement, les entrevues individuelles, limitant la lecture de la situation étudiée aux propos des répondants, sans égard à leurs pratiques réelles. Puis, la démarche analytique menant à la catégorisation des participants selon la typologie n'a pas bénéficié d'un échange avec des professionnels potentiels vigiles d'enfants noirs. Cet exercice aurait certainement renforcé la validité de la démarche en contribuant à la crédibilité des résultats. Ensuite, comme il s'agit d'une analyse qualitative, les résultats ne prétendent pas

à être représentatifs de tous les vigiles d'enfants noirs, ni généralisables à d'autres signalants professionnels potentiels (Mukamurera et al., 2006). Les différentes perspectives recensées dans la typologie de vigiles ne reflètent pas forcément la totalité des perspectives existantes au sein de ce groupe d'individus hétérogènes et on ne peut prétendre à la saturation des données. Les résultats de ce mémoire offrent plutôt un aperçu des représentations et des pratiques de signalants professionnels potentiels. Finalement, le choix de la problématique de ce mémoire ainsi que la façon dont cette problématique fut explorée est nécessairement teinté par les intérêts, les préférences et la posture de future clinicienne et vigile de l'auteure. Ainsi, cet exercice ne peut pas clamer une neutralité totale, notre posture ayant certainement influencé l'analyse et l'interprétation des données.

Quant aux forces de cet exercice, l'analyse approfondie de l'expérience des vigiles d'enfants noirs en ce qui concerne leurs représentations sociales de la population noire et leurs intentions d'actions auprès de celle-ci mérite d'être soulignée. Bien que les pratiques de ce groupe soient souvent évoquées comme contributives à la disproportion des enfants noirs à l'étape du signalement, leurs opinions et leurs vécus ont rarement été étudiés. Un devis qualitatif a permis de mieux comprendre le phénomène de disproportion à partir des significations que les répondants donnent à leurs propres expériences auprès de la population noire. Ensuite, bien qu'ayant des limites, deux stratégies principales ont été employées afin d'assurer une rigueur scientifique lors de l'élaboration de ce mémoire. D'abord, les impressions et les aprioris de la chercheuse ainsi que l'inventaire complet des produits des analyses, dont les choix effectués et leurs justifications, ont été documentés à chaque étape du processus et conservés dans des journaux de bord afin de produire une piste d'audit détaillée. La piste d'audit est une description transparente des étapes de recherche entreprises du début d'un projet de recherche jusqu'à la déclaration des résultats (Halpern, 1983, cité dans Onwuegbuzie & Leech, 2007). Ensuite, des discussions fréquentes avec la directrice de recherche et une analyste, toutes deux ayant une expertise en recherche qualitative et une connaissance approfondie des données étudiées, ont contribué à la validation des résultats. Ces discussions ou séances de débriefing ont servi à contribuer à la fiabilité des résultats, les interlocutrices remettant en question au besoin tant les procédures que les interprétations (Onwuegbuzie & Leech, 2007).

Implication pour la recherche et la pratique

Les résultats de ce mémoire suggèrent certaines implications pour les milieux de recherche et de pratique. Au regard de la recherche sur le phénomène de disproportion, deux sujets mériteraient une exploration plus approfondie. D'abord, davantage de recherches doivent être effectuées auprès des professionnels signalants potentiels afin de mieux comprendre leurs vécus en tant que vigiles. Il semble nécessaire de les questionner quant à leurs besoins relatifs à l'exécution de ce rôle afin de développer des outils et des formations pour les appuyer dans cette importante responsabilité. La typologie développée dans ce mémoire pourrait être présentée à des groupes de professionnels signalants potentiels afin de recueillir leurs commentaires. Puis, les intentions d'actions de professionnels signalants potentiels confrontées à un enfant blanc en difficulté pourraient être explorées afin de les comparer à celles propres à la population noire recensée dans ce mémoire. Enfin et surtout, il est impératif de consulter la population noire quant au phénomène de surreprésentation d'enfants noirs à l'étape du signalement. L'exploration de leurs vécus et de leurs perceptions de ce phénomène est essentielle à la compréhension de celui-ci. Les parents noirs qui ont vécu un signalement pour motif d'abus physique résultant en une fermeture de dossier pour faits non fondés ou situation non compromise devraient faire l'objet d'une attention particulière afin de mieux comprendre les circonstances ayant mené au signalement et l'impact d'une telle expérience. Afin de mieux servir les familles noires et de contrer la discrimination à leur égard, il est nécessaire de consulter la population noire dans l'élaboration de procédures qui les concernent. Ainsi, il semble particulièrement important d'explorer la manière dont les parents noirs souhaiteraient être abordés par les vigiles préoccupées par l'enfant afin de développer des procédures sensibles et adaptées à leurs besoins.

Les implications pour la pratique se situent à trois niveaux. D'abord, chaque professionnel signalant potentiel tirerait profit d'une autoréflexion critique quant à son rôle de vigile d'enfants noirs afin d'être conscient des facteurs qui motivent les gestes qu'il pose, comme le choix de communiquer ou non ses inquiétudes au parent avant d'effectuer un signalement. Ensuite, bien que les individus soient responsables de leurs actions, ils sont aussi le produit de leur formation et de leurs milieux de pratique. Les collègues, les universités, les milieux de pratiques et les ordres professionnels concernés doivent faire plus pour former les

futurs vigiles à l'exécution sensible et appropriée de leurs responsabilités et actualiser les connaissances des vigiles en poste par le biais de formations continues. Des liens plus étroits devraient être tissés entre les milieux sans professionnel détenant une expertise en mauvais traitements à l'enfance et les ressources formelles susceptibles de les soutenir dans des cas d'enfants noirs en difficulté. Finalement, en tant que responsable de l'application de la LPJ et de la protection de la jeunesse, la DPJ doit faire plus pour soutenir ces vigiles. D'abord, considérant l'absence d'un processus uniforme chez les vigiles, il serait pertinent pour la DPJ de clarifier son message afin d'homogénéiser les procédures. La DPJ devrait également resserrer les liens avec les milieux de formation et de pratique des signalants afin de pouvoir leur offrir un plus important soutien à l'exécution de leur rôle. Enfin, face aux nombreux signalements non retenus concernant les méthodes éducatives déraisonnables et la confusion quant à la limite où la punition corporelle devient abusive, il semble nécessaire que la DPJ développe un outil d'accompagnement pour les vigiles à ce sujet.

Conclusion

La disproportion de certains groupes ethnoculturels au sein des services de protection de la jeunesse en Amérique du Nord est un phénomène aujourd'hui bien établi (Hill, 2006; Lavergne et al., 2008). La surreprésentation représente un enjeu critique, qu'elle soit symptomatique d'importantes difficultés ou d'un traitement différentiel pour le groupe surreprésenté. À Montréal, ce phénomène concerne notamment les enfants noirs à l'étape du signalement (Lavergne et al., 2009; Sarmiento & Lavergne, 2017). Ceux-ci sont majoritairement signalés par les professionnels qui les côtoient, principalement signalés pour motif d'abus physique, sans toutefois être en plus grand besoin de protection que leurs pairs selon l'issue de l'évaluation. Bien que les mécanismes de cette disproportion restent à élucider, diverses explications dominent les écrits scientifiques. L'une d'entre elles attribue la disproportion aux biais et aux aprioris des signalants professionnels, qui manifesteraient une inquiétude particulière à l'égard des enfants noirs du fait de leur appartenance ethnoculturelle.

Ce mémoire visait à décrire les relations entre les représentations sociales de la population noire détenues par les signalants professionnels potentiels et leurs intentions d'actions, lorsque confrontés à un enfant noir en difficulté, afin de contribuer à la compréhension du phénomène particulier de disproportion touchant la population noire dans les services de protection de la jeunesse montréalais. Pour ce faire, les discours de 33 signalants professionnels potentiels, recueillis dans le cadre d'un projet de recherche qualitative plus vaste, furent l'objet d'une analyse secondaire. Deux dimensions ressortirent de leurs discours quant à la population noire, le site de la responsabilité et les connaissances culturelles, et furent utilisées pour former une première catégorisation des participants. Ensuite, leurs discours entourant leurs intentions d'actions servirent à peaufiner les catégories et ultimement cerner une typologie de signalants d'enfants noirs.

Les résultats ont illustré la diversité de vigiles d'enfants noirs à travers la typologie à quatre types et deux sous-types. Chacun possède des traits caractéristiques qui le distingue des autres vigiles, par rapport à sa façon de parler de la population noire ainsi que dans ses considérations et actions subséquentes, lorsque confronté à un enfant noir en difficulté. Quelques constats émergent. D'abord, des divergences importantes sont révélées au niveau du

moment choisi pour solliciter la DPJ ou des actions à mettre en place avant d'en arriver là. Bien que tous les vigiles fassent de leur mieux pour venir en aide aux familles dans le besoin qu'ils côtoient dans leur cadre de leur travail, leurs différentes façons de procéder suggèrent un manque de direction claire de la part de la DPJ à leur égard. Ensuite, la punition corporelle s'impose comme un des thèmes centraux des discours des vigiles, peu importe le type, bien qu'ils diffèrent dans leurs façons d'aborder la pratique. L'association étroite de la population noire à une méthode éducative controversée contribue à expliquer le sur-signalement d'enfants noirs et suggère la nécessité de mieux informer les vigiles et la population en son ensemble au sujet des lois entourant l'exercice du rôle parental. Enfin, la reconnaissance de la discrimination à laquelle fait face la population noire dans le Québec contemporain divise les vigiles. Ceci rappelle la nécessité de d'abord reconnaître le traitement différentiel des membres de groupes minoritaires afin de pouvoir y mettre fin.

En somme, les résultats de ce mémoire invitent à conduire davantage de recherches explorant le point de vue et l'expérience des signalants professionnels potentiels et des familles noires afin de mieux comprendre les mécanismes menant à la surreprésentation d'enfants noirs à l'étape du signalement. Ils suggèrent également de mieux former et soutenir les signalants professionnels potentiels dans la réalisation de l'importante tâche qui leur est imposée, soit de veiller à la protection des enfants du Québec. Finalement, il apparaît certain que des mesures doivent être prises tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des services de protection de la jeunesse, afin que cette institution cesse d'être un possible agent de la discrimination systémique des groupes minoritaires, dont la population noire.

Bibliographie

- Abric, J.-C. (1994). *Pratiques sociales et représentations*. Paris, France: Presses Universitaires de France.
- ACJQ. (2008). *Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse / Directeurs provinciaux*. Montréal, Québec: Association des centres jeunesse du Québec.
- ACJQ. (2014). *Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse / Directeurs provinciaux*. Montréal, Québec: Association des centres jeunesse du Québec.
- Ashton, V. (1999). Worker judgments of seriousness about and reporting of suspected child maltreatment. *Child Abuse & Neglect*, 23(6), 539-548.
- Austin, D. (2007). All roads led to Montreal: Black Power, the Caribbean, and the black radical tradition in Canada. *The Journal of African American History*, 92(4), 516-539.
- Baribeau, C. (2005). Le journal de bord du chercheur. *Recherches qualitatives, Hors série*(2), 98-114.
- Bélanger-Sabourin, C. (2011). La punition corporelle comme pratique éducative parentale: représentations sociales d'intervenants sociaux et implications pour la pratique.
- Bernard, L., & McAll, C. (2004). La surreprésentation des jeunes haïtiens dans le système québécois de protection de la jeunesse. *Intervention*, (120), 117-124.
- Besharov, D. (2005). Overreporting and underreporting of child abuse and neglect are twin problems. In R. Gelles & M. M. Cavanaugh (Eds.), *Current controversies on family violence* (Vol. 2, pp. 285-298). Thousand Oaks, California: Sage.
- Blue-Banning, M., Summers, J. A., Frankland, H. C., Nelson, L. L., & Beegle, G. (2004). Dimensions of family and professional partnerships: Constructive guidelines for collaboration. *Exceptional children*, 70(2), 167-184.
- CFDDHM. (2010). *Caractéristiques démographiques de la communauté noire montréalaise : Les enjeux du troisième millénaire*. Montréal, Québec: Consortium de formation sur la défense des droits humains de Montréal.
- Chibnall, S., Dutch, N. M., Jones-Harden, B., Brown, A., Gourdine, R., Smith, J., . . . Snyder, S. (2003). *Children of color in the child welfare system: Perspectives from the child welfare community*. Washington, DC: Department of Health and Human Services, Administration for children and families and the Children's bureau.
- Clément, M.-È. (2009). La violence physique envers les enfants. In M.-È. Clément & S. Dufour (Eds.), *La violence à l'égard des enfants en milieu familial* (pp. 15-30). Anjou, Québec: Les Éditions CEC.
- Clément, M.-È. (2011). La violence physique envers les enfants : le cas particulier de la punition corporelle. *Revue de psychoéducation*, 40(1), 121-134.
- Clément, M.-È., Bernèche, F., Chamberland, C., & Fontaine, C. (2013). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales*. Québec, Québec: Institut de la statistique du Québec.
- Coulton, C. J., Crampton, D. S., Irwin, M., Spilsbury, J. C., & Korbin, J. E. (2007). How neighborhoods influence child maltreatment: A review of the literature and alternative pathways. *Child Abuse & Neglect*, 31(11-12), 1117-1142.
- Dettlaff, A. J., & Rycraft, J. R. (2008). Deconstructing disproportionality: Views from multiple community stakeholders. *Child Welfare*, 87(2), 37-58.

- Dufour, S. (2009). Les enjeux liés à l'étude de la violence en milieu familial. In M.-È. Clément & S. Dufour (Eds.), *La violence à l'égard des enfants en milieu familial* (pp. 1-13). Anjou, Québec: Les Éditions CEC.
- Dufour, S., Lavergne, C., & Ramos, Y. (2016). Relations spatiales entre les caractéristiques des territoires et les taux d'enfants de groupes ethnoculturels signalés à la protection de la jeunesse. *Canadian Journal of Public Health/Revue canadienne de santé publique.*, *106*(7), 21-30.
- Durrant, J. E., & Ensom, R. (2004). *Déclaration conjointe sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents*. Ottawa, Ontario: Coalition sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents.
- Eid, P., Turenne, M., & Magloire, J. (2011). *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés*. Québec, Québec: Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.
- Feng, J.-Y., Huang, T.-Y., & Wang, C.-J. (2010). Kindergarten teachers' experience with reporting child abuse in Taiwan. *Child Abuse & Neglect*, *34*(2), 124-128.
- Flaherty, E. G., Sege, R. D., Griffith, J., Price, L. L., Wasserman, R., Slora, E., . . . Angelilli, M. L. (2008). From suspicion of physical child abuse to reporting: primary care clinician decision-making. *Pediatrics*, *122*(3), 611-619.
- Fluke, J., Harden, B., Jenkins, M., & Ruehrdanz, A. (2011). *Disparities and disproportionality in child welfare: Analysis of the research*. Washington, DC: The Center for the Study of Social Policy and The Annie E. Casey Foundation on behalf of The Alliance for Racial Equity in Child Welfare.
- Fluke, J., Yuan, Y.-Y. T., Hedderson, J., & Curtis, P. A. (2003). Disproportionate representation of race and ethnicity in child maltreatment: Investigation and victimization. *Children and Youth Services Review*, *25*(5-6), 359-373.
- Fraser, J. A., Mathews, B., Walsh, K., Chen, L., & Dunne, M. (2010). Factors influencing child abuse and neglect recognition and reporting by nurses: a multivariate analysis. *Int J Nurs Stud*, *47*(2), 146-153.
- Freisthler, B., Bruce, E., & Needell, B. (2007). Understanding the geospatial relationship of neighborhood characteristics and rates of maltreatment for Black, Hispanic, and White children. *Social Work*, *52*(1), 7-16.
- Gershoff, E. T. (2002). Corporal punishment by parents and associated child behaviors and experiences: A meta-analytic and theoretical review. *Psychological bulletin*, *128*(4), 539-579.
- Gouvernement du Québec. (2009). *Loi sur la protection de la jeunesse*. Québec, Québec: Gouvernement du Québec.
- Harris, M. S., & Hackett, W. (2008). Decision points in child welfare: An action research model to address disproportionality. *Children and Youth Services Review*, *30*(2), 199-215.
- Hassan, G., & Rousseau, C. (2007). La protection des enfants: Enjeux de l'intervention en contexte interculturel. *Association pour la recherche interculturelle*, *47*, 37-50.
- Hélie, S., Turcotte, D., Trocmé, N., & Tourigny, M. (2012). *Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse en 2008. Rapport final*. Montréal, Québec: Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire.
- Hill, R. B. (2006). *Synthesis of research on disproportionality in child welfare: An update*. Washington: Casey-CSSP Alliances for Racial Equity in the child welfare system.

- Hill, R. B. (2007). *An analysis of racial/ethnic disproportionality and disparity at the national, state, and county levels*. Washington, DC: Casey-CSSP Alliance for Racial Equity in Child Welfare.
- Hines, A. M., Lemon, K., Wyatt, P., & Merdinger, J. (2004). Factors related to the disproportionate involvement of children of color in the child welfare system: A review and emerging themes. *Children and Youth Services Review, 26*(6), 507-527.
- Hraba, J., Hagendoorn, L., & Hagendoorn, R. (1989). The ethnic hierarchy in the Netherlands: Social distance and social representation. *British Journal of Social Psychology, 28*(1), 57-69.
- Ibanez, E. S., Borrego, J., Pemberton, J. R., & Terao, S. (2006). Cultural factors in decision-making about child physical abuse: Identifying reporter characteristics influencing reporting tendencies. *Child Abuse & Neglect, 30*(12), 1365-1379.
- INESSS. (2017). *Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse / Directeurs provinciaux*. Québec, Québec: Institut national d'excellence en santé et en services sociaux.
- Jankowski, P. J., & Martin, M. J. (2003). Reporting cases of child maltreatment: Decision-making processes of family therapists in Illinois. *Contemporary Family Therapy: An International Journal, 25*(3), 311-332.
- Jodelet, D. (1989). *Les représentations sociales*. Paris, France: Presses universitaires de France.
- Jodelet, D. (2003). Représentation sociale: phénomènes, concept et théorie *Psychologie sociale*. Paris, France: Presses universitaires de France.
- Korbin, J. E., Coulton, C. J., Chard, S., Platt-Houston, C., & Su, M. (1998). Impoverishment and child maltreatment in African American and European American neighborhoods. *Development and Psychopathology, 10*(2), 215-233.
- Lacharité, C. (2009). L'approche participative auprès des familles. In C. Lacharité & J.-P. Gagnier (Eds.), *Comprendre les familles pour mieux intervenir* (pp. 158-182). Montréal: Québec: Gaëtan Morin Éditeur.
- Lavergne, C., Dufour, S., & Couture, D. (2014). Point de vue des intervenants sur la disproportion des enfants issus de groupes racialisés dans le système de protection de la jeunesse : causes et pistes de solution. *Alterstice, 4*(1).
- Lavergne, C., Dufour, S., Sarmiento, J., & Descôteaux, M.-È. (2009). La réponse du système de protection de la jeunesse montréalais aux enfants issus des minorités visibles. *Intervention, 131*, 233-241.
- Lavergne, C., Dufour, S., Trocmé, N., & Larrivée, M.-C. (2008). Visible minority, aboriginal, and caucasian children investigated by Canadian protective services. *Child Welfare, 87*(2), 59-76.
- Lessard, G., & Turcotte, D. (2000). Les représentations sociales des familles à risque chez des intervenants sociaux. In M. Simard & J. Alary (Eds.), *Comprendre la famille: Actes du 5e Symposium québécois de recherche sur la famille* (pp. 239-259). Sainte-Foy, Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Livingstone, A.-M., & Weinfeld, M. (2015). Black Families and Socio-economic Inequality in Canada. *Canadian Ethnic Studies, 47*(3), 1-23.
- Merriam, S. B. (1998). *Qualitative Research and Case Study Applications in Education: Revised and Expanded from Case Study Research in Education*. San Fransisco, CA: Jossey-Bass Publishers.

- Montréal en statistiques. (2014). *Profil sociodémographique: agglomération de Montréal*. Montréal, Québec: Direction de l'urbanisme et Service de la mise en valeur du territoire.
- Moreau, J., Cabaret, M., & Carignan, L. (2009). Le système de protection de la jeunesse au Québec. In M.-È. Clément & S. Dufour (Eds.), *La violence à l'égard des enfants en milieu familial* (pp. 175-190). Anjou, Québec: CEC.
- Moscovici, S. (1989). Des représentations collectives aux représentations sociales: éléments pour une histoire *Les représentations sociales*. Paris, France: Presses universitaires de France.
- MSSS. (2007). *Le concept de protection: interprétation des articles 38 et 38.1 de la Loi de la protection de la jeunesse*. Québec, Québec: Gouvernement du Québec.
- MSSS. (2008). *Faire un signalement au DPJ, c'est déjà protéger un enfant - Quand et comment signaler ?* Québec, Québec: Gouvernement du Québec.
- MSSS. (2010). *Manuel de référence sur la protection de la jeunesse*. Québec, Québec: Gouvernement du Québec.
- Mukamurera, J., Lacourse, F., & Couturier, Y. (2006). Des avancées en analyse qualitative: pour une transparence et une systématisation des pratiques. *Recherches qualitatives*, 26(1), 110-138.
- Onwuegbuzie, A. J., & Leech, N. L. (2007). Validity and qualitative research: An oxymoron? *Quality & Quantity*, 41(2), 233-249.
- Postras, M. (2014). *L'incertitude dans la prise de décision de signaler la maltraitance envers les enfants à la protection de la jeunesse : étude comparative des processus décisionnels du personnel scolaire entre des situations d'enfants de groupes culturels minoritaires et des situations d'enfants du groupe culturel majoritaire*. (Thèse de doctorat), Université Laval.
- Potvin, M. (2004). Racisme et discrimination au Québec: réflexion critique et prospective sur la recherche. In J. Renaud, A. Germain, & X. Leloup (Eds.), *Racisme et discriminations: permanence et résurgence d'un phénomène inavouable* (pp. 172-195). Québec, Québec: Presses de l'Université Laval.
- Rateau, P., & Moliner, P. (2009). Introduction: Représentations sociales et processus sociocognitifs. In P. Rateau & P. Moliner (Eds.), *Représentations sociales et processus sociocognitifs*. (pp. 5-9). Rennes, France: Presses universitaires de Rennes.
- Reasons, C., Bige, M., Paras, C., & Arora, S. (2016). Race and Criminal Justice in Canada. *International Journal of Criminal Justice Sciences*, 11(2), 75-99.
- Roberts, D. E. (2014). Reconciling Equal Protection Law in the Public and in the Family: The Role of Racial Politics. *University of Pennsylvania Law Review Online*, 162, 283-283.
- Rouquette, M.-L., & Rateau, P. (1998). *Introduction à l'étude des représentations sociales*. Grenoble, France: Presses universitaires de Grenoble.
- Sarmiento, J., & Lavergne, C. (2017). Les enfants et les jeunes des minorités ethnoculturelles en protection de la jeunesse et dans les services aux jeunes contrevenants: Portrait des usagers et de la trajectoire de service. *Défi Jeunesse*, XXIII(2), 8-19.
- Sawrikar, P., & Katz, I. B. (2014). Recommendations for Improving Cultural Competency When Working with Ethnic Minority Families in Child Protection Systems in Australia. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 31(5), 393-417.
- Sellenet, C. (2000). Étude des représentations et des relations entre parents et intervenants d'un quartier défavorisé. *Comprendre la famille: Actes du 5e Symposium québécois de*

- recherche sur la famille* (pp. 260- 273). Sainte-Foy (Québec): Presses de l'Université du Québec.
- Stipanivic, A., & Boisvert, J. (2013). *L'état des connaissances concernant les mauvais traitements physiques chez les 0-5 ans de la part des intervenant(e)s en milieu de garde... renforcer le soutien qui leur est offert?* Montréal, Québec: CEDEIF et Centre de Liaison sur l'Intervention et la Prévention Psychosociale.
- Tourigny, M., & Bouchard, C. (1994). The incidence and characteristics of reported child abuse: An intercultural comparison. *Child Abuse & Neglect*, 18(10), 797-808.
- Trocmé, N., & Bala, N. (2005). False allegations of abuse and neglect when parents separate. *Child Abuse & Neglect*, 29(12), 1333-1345.
- Trocmé, N., Knoke, D., & Roy, C. (2003). *Collaboration communautaire et approches différentielles: recherches et pratiques novatrices canadiennes et internationales*. Banff, Alberta: Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants.
- Van der Maren, J.-M. (1996). *Méthodes de recherche pour l'éducation*. Bruxelles, Belgique: De Boeck Supérieur.
- Vidal, J., & Brissaud-LePoizat, A. (2009). De l'exploration des liens entre représentation sociale, catégorisation et stéréotype. In P. Rateau & P. Moliner (Eds.), *Représentations sociales et processus sociocognitifs* (pp. 13-30). Rennes, France: Presses universitaires de Rennes.
- Weiner, B. (1993). On sin versus sickness: A theory of perceived responsibility and social motivation. *American psychologist*, 48(9), 957.
- Weiner, B. (2012). An attribution theory of motivation. In P. A. M. Van Lange, A. W. Kruglanski, & E. T. Higgins (Eds.), *Handbook of Theories of Social Psychology: Volume One* (Vol. 1, pp. 135-155). London, UK: Sage.
- Wells, S. J., Merritt, L. M., & Briggs, H. E. (2009). Bias, racism and evidence-based practice: The case for more focused development of the child welfare evidence base. *Children and Youth Services Review*, 31(11), 1160-1171.
- Xiao, Y. J., Coppin, G., & Van Bavel, J. J. (2016). Perceiving the world through group-colored glasses: A Perceptual Model of Intergroup Relations. *Psychological Inquiry*, 27(4), 255-274.
- Yasui, M., & Dishion, T. J. (2007). The ethnic context of child and adolescent problem behavior: Implications for child and family interventions. *Clinical Child and Family Psychology Review*, 10(2), 137-179.
- Yin, R. K. (1981). The case study as a serious research strategy. *Science communication*, 3(1), 97-114.

Annexe A : Protocole d'entrevue

La recherche à laquelle vous participez aujourd'hui découle d'autres recherches qui montrent la surreprésentation dans les signalements d'enfants noirs à la protection de la jeunesse aux États-Unis, au Canada et aussi dans notre ville, à Montréal.

La surreprésentation réfère au fait que la place relative de ce groupe dans les services de protection ne reflète pas son poids démographique dans la population.

L'existence de la surreprésentation des enfants noirs dans les services de protection est maintenant bien établie, mais l'origine des différences entre les territoires est encore mal comprise.

Notre recherche vise à mieux comprendre le processus de signalements d'enfants noirs à la DPJ par des personnes qui travaillent dans quatre territoires de CLSC à Montréal. Nous rencontrons des personnes travaillant dans les CSSS, dans les écoles et dans les organismes communautaires, des policiers et des éducatrices en garderie.

Je vous rencontre aujourd'hui parce que vous travaillez comme _____
(fonction)
et que vous disposez d'une bonne connaissance du territoire de CLSC _____
(nom du territoire de CLSC) et des familles vulnérables qui y vivent.

Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses; on s'intéresse à mieux comprendre les situations d'enfants noirs signalés à la DPJ ici à _____ (nom du territoire de CLSC) et vous pouvez nous aider à y arriver.

L'entrevue durera environ une heure et quart (1h15). Avez-vous des questions avant de débiter?

Information à fournir seulement si le répondant demande des précisions sur le terme « Noir » :

Vous pouvez juger qu'un enfant est noir sur la base de sa couleur, de son origine ethnique ou nationale, ou de sa religion, notamment son/ses

- apparence physique (par exemple, sa peau peut être plus ou moins foncée)*
- caractéristiques culturelles reconnaissables*
- un ou ses deux parents sont noirs ou de descendance noire ou originaire de régions comme les Antilles ou l'Afrique*
- les enfants, leurs parents ou vous-mêmes les considérez comme des Noirs*
- toutes les communautés noires sont incluses dans le groupe des Noirs*
- appartenance au groupe des Noirs n'est pas basée sur l'immigration ou le statut légal au Canada (les enfants ou leurs parents peuvent être nés ou non au Canada)*

- les Noirs figurent parmi les groupes désignés comme étant des minorités visibles au sens de la Loi sur l'équité en matière d'emploi du gouvernement du Canada.

1. Description du territoire

Pour commencer, parlez-moi du quartier où vous travaillez, le territoire de CSLC _____.

1.1 Pourriez-vous me décrire votre quartier en quelques mots?

Relances :

Comment décririez-vous le territoire à un nouveau collègue (ressources, climat, sentiment de sécurité, caractéristiques sociodémographiques, etc.)?

Quelles dynamiques (i.e. au plan de la cohésion sociale, du sentiment d'appartenance, de la participation citoyenne, du leadership, etc.) y trouve-t-on?

1.2 Qu'est-ce que ça veut dire intervenir comme _____ (fonction) dans le quartier?

1.3 Quelles sont les ressources formelles (réseau ou milieu communautaire) s'adressant aux parents, aux enfants ou à la famille dans le quartier _____ (Nom du territoire de CLSC)?

1.4 Parmi ces ressources, y en a-t-il qui s'adressent particulièrement aux enfants et familles noires?

1.5 Quelles sont les dynamiques du partenariat dans votre quartier?

1.6 *Si présence de ressources destinées aux familles noires :* Quelles sont les dynamiques du partenariat entre les établissements de services sociaux et les ressources destinées aux familles noires ?

2. Description des familles du quartier

Maintenant, parlez-moi des familles du quartier.

2.1 Qu'est-ce que ça veut dire élever une famille ici, dans le quartier?

2.2 Est-ce que cela veut dire la même chose ou au contraire cela est différent pour les familles noires?

2.3 Parlez-moi de l'utilisation des ressources par les familles du quartier (les familles en général, puis les familles noires).

2.4 Parlez-moi du soutien social, de la solidarité, des liens entre les personnes et entre les familles dans votre quartier (les familles en général, puis les familles noires).

2.5 Parlez-moi des problématiques présentes dans votre quartier.

2.5.1 Quelles sont les problématiques vécues par les enfants et les familles du quartier?

2.5.2 Quelles sont les problématiques vécues particulièrement par les enfants et les familles noires du quartier?

3. Difficultés psychosociales vécues par les familles

Je vais maintenant vous demander de décrire trois situations typiques d'un enfant noir que vous rencontrez dans le cadre de votre travail et qui vit des difficultés psychosociales :

- une situation qui doit être signalée à la DPJ;
- une situation qui ne doit pas être signalée et
- une situation ambiguë, où il n'est pas clair si elle doit être signalée ou non.

La situation peut être réelle ou fictive ou un peu des deux; l'important c'est qu'elle soit représentative ou typique, selon vous, des situations que vous rencontrez dans le cadre de votre travail.

3.1 Situation qui doit être signalée

3.1.1 Pour débiter, décrivez-moi une situation d'un enfant noir en difficulté, typique de votre quartier, qui doit être signalée à la DPJ.

Relances possibles :

- *Faits : nature, gravité, chronicité, fréquence, contexte*
- *Caractéristiques personnelles de l'enfant : vulnérabilité, conséquences, réactions, forces et limites*
- *Caractéristiques des parents : capacités, volonté de mettre fin à la situation*
- *Ressources du milieu pour venir en aide à l'enfant (ressources de l'entourage ou ressources formelles)*

3.1.2 Comment êtes-vous mis au courant de la situation?

3.1.3 Pourquoi jugez-vous que cette situation doit être signalée?

3.2 Situation qui ne doit pas être signalée

3.2.1 Maintenant, décrivez-moi une situation d'un enfant noir en difficulté, typique de votre quartier, qui ne doit pas être signalée à la DPJ.

Relances possibles :

- *Faits : nature, gravité, chronicité, fréquence, contexte*
- *Caractéristiques personnelles de l'enfant : vulnérabilité, conséquences, réactions, forces et limites*
- *Caractéristiques des parents : capacités, volonté de mettre fin à la situation*
- *Ressources du milieu pour venir en aide à l'enfant (ressources de l'entourage ou ressources formelles)*

3.2.2 Comment êtes-vous mis au courant de la situation?

3.2.3 Pourquoi jugez-vous que cette situation ne doit pas être signalée?

3.3 Situation ambiguë

3.3.1 Pour la dernière situation, décrivez-moi une situation d'un enfant noir en difficulté, typique de votre quartier, qui est ambiguë, où vous êtes incertain-e si vous devez signaler ou non la situation.

Relances possibles :

- *Faits : nature, gravité, chronicité, fréquence, contexte*
- *Caractéristiques personnelles de l'enfant : vulnérabilité, conséquences, réactions, forces et limites*
- *Caractéristiques des parents : capacités, volonté de mettre fin à la situation*
- *Ressources du milieu pour venir en aide à l'enfant (ressources de l'entourage ou ressources formelles)*

3.3.2 Comment êtes-vous mis au courant de la situation?

3.3.3 Pourquoi jugez-vous cette situation ambiguë, pas claire? Qu'est-ce qui vous fait hésiter entre signaler ou ne pas signaler?

3.3.4 Que feriez-vous dans cette situation? Qu'est-ce qui vous déciderait à faire un signalement? Au contraire, qu'est-ce qui vous déciderait à ne pas signaler?

3.4 Vous m'avez bien décrit différentes situations où on peut faire, ou non, un signalement et pourquoi. Avez-vous d'autre chose à ajouter pour m'aider à comprendre les raisons qui vous amènent à faire un signalement ou non?

3.5 Y a-t-il quelque chose de spécial ou de particulier au sujet des signalements d'enfants noirs par rapport aux signalements des autres enfants? Expliquer.

4. Compréhension et perceptions LPJ et DPJ

Nous arrivons à la dernière partie de l'entrevue. J'aimerais que vous me parliez de la Loi de la protection de la jeunesse, ou ce qu'on appelle la LPJ, et de la Direction de la protection de la jeunesse, ou ce qu'on appelle la DPJ.

4.1 Parlez-moi de la LPJ et de la DPJ. Qu'en savez-vous?

4.2 En tant que _____ (fonction), en quoi la LPJ vous concerne? Avez-vous un rôle ou des obligations selon cette loi?

4.3 Si *la personne se reconnaît des obligations* : Que pensez-vous de ces obligations?

4.4 Que pensez-vous de la manière dont ça se passe quand des _____ (fonction) font des signalements à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)?

5. Fermeture de l'entrevue

Il ne me reste qu'une question à vous poser avant de terminer l'entrevue. Avez-vous des choses à ajouter pour m'aider à comprendre quand, comment, pourquoi et dans quelles circonstances s'effectue le recours à la DPJ pour des enfants noirs vivant à _____ (nom du territoire de CLSC)?

Je vous remercie pour votre participation!

Annexe B : Portrait des répondants

Numéro du participant(e) (donné par l'équipe de recherche) _____

Ces questions vont permettre de décrire sommairement les répondants. Cette information est importante mais vous pouvez refuser de répondre à une ou plusieurs questions sans préjudice.

1. Le type de clientèle auprès de qui vous intervenez principalement :
 - a) Petite enfance (0-5 ans)
 - b) Enfance (6-11 ans)
 - c) Adolescence (12-17 ans)
 - d) Famille
 - e) Parent
 - f) Autre : _____

2. Quel pourcentage de votre clientèle est constituée de personnes noires ? _____

3. Votre sexe
 - a) Homme
 - b) Femme

4. Plus haut diplôme complété :
 - a) Diplôme d'études collégiales (DEC)
 - b) Certificat
 - c) Baccalauréat
 - d) Maîtrise
 - e) Autre : _____

5. Années d'expérience dans votre travail
 - a) Depuis l'entrée sur le marché du travail? _____
 - b) Dans le territoire de CLSC où est située votre organisation? _____

6. Degré de familiarité ou d'expertise sur l'intervention en contexte de diversité culturelle
 - a) Peu familier
 - b) Assez familier
 - c) Très familier